



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



### CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 28 mars 2019 - 18 h 00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 18 h 02 et procède à l'appel nominatif des Elus.

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes BOBO, BOYER, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, LACOSTE, MATHIEU-DEBLACHE, RANGOLY, SIMÉON et VITET MM. BAË, BATAILLE, CHOUARD, FRANCHINA, GAUBERT, LALANNE, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MARIN, MONROZIER, PERROT et RIVIER
<b>PROCURATIONS</b>	Mme CALVO a donné procuration à Mme HERNANDEZ Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE M. BROUSSE a donné procuration à Mme VITET M. LASCRET a donné procuration à M. BAË M. LERAT a donné procuration à M. CHOUARD M. PETER a donné procuration à Mme DUBOIS M. PILET a donné procuration à Mme RANGOLY M. SÉVERAC a donné procuration à M. LOUZON
<b>ABSENT(E)S</b>	Mme LE PRIOL
<b>PRÉSIDENT</b>	Mme SIMÉON Françoise, Maire
<b>SECRÉTAIRE</b>	Mme LACOSTE Christine
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 13 décembre 2018 et 20 février 2019</li> <li>2 - Présidence de la séance pour le vote des Comptes Administratifs</li> <li>3 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2018</li> <li>4 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2018</li> <li>5 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif" 2018</li> <li>6 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2018</li> <li>7 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac" 2018</li> <li>8 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac II" 2018</li> <li>9 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac III" 2018</li> <li>10 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" 2018</li> <li>11 - Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières - 2018</li> <li>12 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2018</li> <li>13 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - 2019</li> <li>14 - Budget Primitif 2019 - budget principal "Commune"</li> <li>15 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2018</li> <li>16 - Budget Primitif 2019 - budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"</li> <li>17 - Budget Primitif 2019 - budget annexe "Bâtiment Locatif"</li> <li>18 - Budget Primitif 2019 - budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"</li> <li>19 - Budget Primitif 2019 - budget annexe "lotissement communal Cachac"</li> <li>20 - Budget Primitif 2019 - budget annexe "lotissement communal Cachac II"</li> <li>21 - Budget Primitif 2019 - budget annexe "lotissement communal Cachac III"</li> <li>22 - Budget Primitif 2019 - budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc"</li> </ol>

- |      |   |
|------|---|
| 23 - | Redevance d'occupation du domaine public – site de Bidot – années 2019 à 2022   |
| 24 - | Garantie d'emprunt sollicitée par la société Mésolia pour la réalisation de 8 logements sociaux résidence le Pré Fleury     |
| 25 - | Formation des Elus – bilan 2018   |
| 26 - | Association des Retraités de Fonsorbes – demande d'une subvention de projet   |
| 27 - | Convention d'objectifs pour l'association "Graines d'Artistes de Fonsorbes"   |
| 28 - | Acquisition de la parcelle cadastrée BO n° 481 sise rue Déodat de Séverac   |
| 29 - | Acquisition de la parcelle cadastrée AK n° 112 – projet de piste cyclable route de Seysses                                  |
| 30 - | Revitalisation du cœur de ville – acquisition de la parcelle cadastrée AH n° 10 sise rue de l'Église                        |
| 31 - | Projet de revitalisation du cœur de ville – stade du Trépadé  |
| 32 - | Le Muretain Agglo   |
| 33 - | Décisions prises par Mme le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT |
| 34 - | Informations diverses   |

Date de la convocation : 21 mars 2019	Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2019
Nombre de membres	
du Conseil Municipal : 33	Présents : 24
en exercice : 33	Votants : 32

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme LACOSTE Christine, du groupe Majoritaire, en qualité de secrétaire de séance.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 1 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 13 DÉCEMBRE 2018 ET 20 FÉVRIER 2019

Mme le Maire : lors de la séance du 20 février dernier, M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", avait demandé que la délibération adoptée le 13 décembre 2018 pour le stade du Trépadé soit retirée du procès-verbal.

Cependant, le procès-verbal d'une séance doit retracer le contenu des débats et les décisions prises. Il est donc proposé de ne pas modifier le procès-verbal du 13 décembre, et comme vous avez pu le voir dans la note de synthèse, il sera proposé au cours de ce Conseil de retirer la délibération du 13 décembre et de la reposer dans les mêmes termes.

Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0
	Absents au CM du 13/12/18 :	1 (M. Brousse)

*Arrivée de M. LERAT Jacques à 18 h 04*

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 20 février 2019 ?

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : concernant le tableau des surfaces qui a été ajouté pour la salle de Cantelauze : nous n'étions pas en possession de ce tableau, nous n'en avons pas connaissance, alors qu'il figure dans le procès-verbal.

Mme le Maire : il a été donné comme information au cours du Conseil Municipal. C'est quelle page s'il te plaît ?

Mme Bobo : page 32.

Mme le Maire : donc, c'est sur les surfaces qui ont été données de vive voix par M. Chouard ?

Mme Bobo : oui, mais comme document, nous ne l'avions pas eu.

Mme le Maire : oui, mais les surfaces ont été données de vive voix, reprises sous forme de tableau puisque M. Chouard les avait sous les yeux sous cette forme-là ...

**Mme Bobo** : ... oui, mais comme nous, après, nous exprimons que nous avons voté "contre", ou que nous nous sommes abstenus, parce que nous n'avons pas eu le tableau, il faut que ce soit cohérent avec le paragraphe qu'il y a dessous ...

**Mme le Maire** : ... d'accord, cela aurait pu être écrit au lieu d'être représenté sous forme de tableau, ce qui ne change rien en soi puisque ce qui est intéressant ce sont les chiffres annoncés.

**Mme Bobo** : et après, il manque certains propos qui ont été dits pendant l'enregistrement. C'est donc de savoir pourquoi il n'y a pas eu ...

**Mme le Maire** : ... c'est enregistré ? Que manque-t-il en l'occurrence ?

**Mme Bobo** : il y a souvent "hors micro", "hors micro" ...

**Mme le Maire** : ... oui, mais le problème c'est que si effectivement les micros ...

**Mme Bobo** : ... qui coupe les micros ? ...

**Mme le Maire** : ... je ne coupe pas les micros. Je le dis lorsque je coupe le micro. En l'occurrence, je n'ai pas coupé de micros. Donc, si ça n'a pas été entendu, c'est que ... très souvent, nous faisons la remarque, nous disons "s'il vous plaît, allumez le micro". Si les micros ne fonctionnent pas, fatalement nous ne pouvons pas avoir l'enregistrement, les propos ne peuvent pas être repris par la secrétaire. C'est aussi quelque chose à laquelle il faut que nous fassions tous attention : lorsque nous voulons nous exprimer, nous levons clairement la main, la parole est donnée. A ce moment-là, nous allumons le micro et c'est enregistré. A nous tous, que nous soyons de la Majorité ou de l'Opposition, d'être vigilants là-dessus.

**Mme Bobo** : c'est dommageable parce que c'était quand même des propos qui étaient assez intéressants à entendre, et que ce ne soit pas retranscrit.

**Mme le Maire** : si M. Pilet à ce moment-là n'avait pas son micro allumé ...

**Mme Bobo** : ... je ne parle pas forcément de notre parole ; c'est pour tous les Elus.

**Mme le Maire** : d'accord. Cela veut dire qu'il faut être respectueux et ne pas tenir de propos pendant que quelqu'un d'autre s'exprime.

**La Directrice Générale des Services** : de plus, pour la retranscription des procès-verbaux, le fait que des personnes chuchotent durant la séance complique vraiment le travail de la secrétaire. Si vous pouviez faire un effort là-dessus, ce serait bien.

Mme le Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 20 février 2019.

<b>VOTE</b>	Pour :	26
	Contre :	3 (Mmes Bobo, Rangoly et M. Pilet -par procuration-)
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0
	Absents au CM du 20/02/19 :	3 (Mme Gosselin, MM. Lerat et Monrozier)

**Mme le Maire** : nous allons entamer la partie importante de la soirée, à savoir le vote du budget, les Comptes Administratifs, les Comptes de Gestion.

## 2 - PRÉSIDENCE DE LA SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

**Mme le Maire** : nous allons dans un premier temps désigner un Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs étant donné que je dois quitter la salle du Conseil Municipal à ce moment-là.

Aussi, si vous êtes d'accord, M. Marin, Premier Adjoint, dirigera la séance lorsque je serai obligée de sortir.

**Mme le Maire** propose au Conseil Municipal, pour les votes des Comptes Administratifs, que la Présidence soit assurée par M. Marin, Premier Adjoint.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2018 (délibérations n° 2019-045 et 2019-046)

**Mme De Coux**, Adjointe déléguée aux finances : nous allons commencer par la présentation des résultats de 2018 pour le budget communal et les budgets annexes. En premier lieu, seront présentés, pour chaque budget, les résultats du Compte de Gestion élaboré par la Trésorerie et il sera vérifié qu'ils coïncident avec les résultats du Compte Administratif élaboré par la commune.

Pour le budget communal, seront détaillés les épargnes, les ratios, ainsi que les recettes et dépenses de fonctionnement, et plus précisément, parmi elles, les dépenses de personnel, puis l'endettement et enfin les investissements de 2018.

Les votes auront lieu après la présentation de tous les résultats.

*L'ensemble des points relatifs au budget est présenté par vidéoprojection.*

### Compte de Gestion

Pour rappel, les résultats à l'issue de l'exercice de 2017 étaient de 1 401 865,47 € en investissement et de 2 985 097,55 € en fonctionnement.

Le montant de 1 750 000 € a été affecté à l'investissement.

Les résultats de l'année 2018 sont de - 247 885,87 € en investissement et de 1 238 319,40 € en fonctionnement.

En reportant les excédents de fonctionnement et d'investissement de 2017, les résultats de clôture de l'année 2018 sont de 1 153 979,60 € en investissement, hors restes à réaliser, et de 2 473 416,95 € en fonctionnement, soit un total de 3 627 396,55 €.

### Compte Administratif

Nous pouvons donc vérifier : nous retrouvons ces résultats dans le Compte Administratif de la commune :

L'affectation des 1 750 000 € et les résultats de 2018, avec les dépenses et les recettes en investissement et en fonctionnement qui seront détaillées un peu plus tard.

Et enfin, le résultat de clôture dont nous pouvons vérifier qu'il coïncide avec celui calculé par la Trésorerie de 3 627 396,55 €.

Les restes à réaliser qui ont été votés en janvier 2019 figurent également dans ce tableau, ils se montent à 1 186 839,00 €. Pour mémoire, il s'agit en grande partie des dépenses engagées pour le cimetière.

### La chaîne de l'épargne

Nous pouvons rappeler que l'épargne de gestion c'est : les recettes - les dépenses de gestion de la commune, c'est-à-dire sans les charges et produits financiers ou exceptionnels, mais prend en compte le reversement des budgets annexes.

L'épargne de gestion se monte à 1 638 631 €. Si nous enlevons les produits exceptionnels larges et les charges exceptionnelles larges, et ensuite les intérêts, nous obtenons une épargne brute de 1 558 942 €. Si nous déduisons l'annuité du capital de la dette de 665 468 €, cela nous fait une épargne nette de 893 473 €. Si nous retraitons cette épargne, c'est-à-dire si nous déduisons les recettes exceptionnelles de 2018 qui consistent dans le reversement des budgets annexes pour 250 000 € et les versements de la Ménude pour 58 000 €, nous obtenons une épargne nette retraitée de 585 789 €, qui montre la bonne santé financière de la commune. Nous pouvons rappeler que cette épargne nette est positive, qu'elle soit retraitée ou pas, depuis le début du mandat.

### Les ratios

L'examen des ratios montre que les finances de la commune sont saines. Pour cela, nous pouvons nous reporter aux quatre dernières lignes qui montrent que les dépenses de personnel et de fonctionnement sont maîtrisées. Les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement (7<sup>ème</sup> ligne) sont de 52,75 % pour une moyenne nationale de 54,60 %.

Les dépenses de fonctionnement et de remboursement de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement sont de 91,70 % pour une moyenne nationale de 97,23 %.

Les dépenses d'équipement brut sont aussi au-dessus de la moyenne nationale.

Et l'encours de la dette est très en dessous de la moyenne nationale : 48,37 % contre 66,94 % pour la moyenne nationale.

Donc, ces données montrent que les finances sont saines.

En revanche, la commune est pauvre : nous le voyons au niveau de la 3<sup>ème</sup> ligne "recettes réelles de fonctionnement par population" : nous n'avons que 970,35 € alors que la moyenne nationale est à 1 334 €.

Ces ressources sont essentiellement formées des impôts directs puisque ceux-ci, par population, se montent à 515,79 €, à peu près la même chose que la moyenne nationale, plus la dotation de 265,86 € alors que la moyenne nationale est à 177 €.

Donc, en fait, nos ressources sont formées, pour la part impôts + dotation, de 782 € sur un total de 970 €. Cela veut dire qu'il n'y a que quasiment 200 € que nous arrivons à générer en plus des impôts et des dotations. Alors

qu'au vu des ressources des communes de notre strate, nous voyons que pour une imposition comparable et pour des dotations plus faibles en général, elles arrivent quand même à dégager beaucoup plus de ressources puisqu'elles sont à 1 334 € par habitant, pour quasiment la même imposition. Nous pouvons supposer que ces recettes viennent en partie, sans doute, des EPCI (Établissements Publics de Coordination Intercommunale) via des Attributions de Compensation ou de Dotations de Solidarité Communautaire. Nous pointons vraiment le problème de la ville, c'est-à-dire cette difficulté à dégager des ressources autres que les impôts directs et les dotations.

### **Recettes réelles de fonctionnement**

La 1<sup>ère</sup> ligne "atténuations de charges" correspond aux remboursements que nous percevons des assurances pour le personnel lorsqu'il y a des absences de longue durée, des congés de longue maladie. Elles ont considérablement baissé en 2018 parce que certains congés étaient arrivés à leur terme.

Les produits des services (2<sup>ème</sup> ligne) ont également un peu baissé parce que ce que nous verse le Muretain Agglo pour la mise à disposition du personnel a baissé d'une manière un peu sensible.

Les impôts et les taxes sont en augmentation de + de 100 000 €, ce qui peut s'expliquer par une augmentation des bases qui est de + de 3,5 % pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière. Il est rappelé que la part de revalorisation des bases dues à l'État est de 1,2 %.

Les dotations et participations sont stables, elles bougent vraiment très peu.

Les produits de gestion courante où nous retrouvons les reversements des budgets annexes, sont forcément bien plus élevés qu'en 2017 puisqu'en 2018 nous avons reversé 250 000 € pour les lots des budgets annexes "lotissement Cachac II" et "lotissement Cachac III".

Les produits financiers sont constants puisque c'est le fond de soutien de l'emprunt SFIL que nous percevons depuis quelques années et que nous percevons encore pour un certain temps.

Les produits exceptionnels sont en baisse très importante puisque nous pouvons rappeler qu'en 2017 il y avait eu des produits exceptionnels considérables avec le SIVOM pour 500 000 €, et les terrains du SIDEXE ; alors qu'en 2018, nous avons un terrain du SIDEXE pour 58 000 € et quelques autres revenus, mais ils restent une importante baisse par rapport à 2017.

Ce qui nous fait un total de 11 632 522 €, en baisse de 5,6 % par rapport à 2017. Cette baisse est imputable, en grande partie, à la baisse des produits exceptionnels de 2017.

### **Dépenses réelles de fonctionnement**

La 1<sup>ère</sup> ligne "charges à caractère général" : entre 2017 et 2018, il y a une augmentation importante, qui est de + 8 %, due en grande partie aux coûts des fluides. C'est pour cela qu'en 2019, nous avons renforcé des actions de surveillance sur certains sites énergivores, et avons mis en place des actions.

Les charges de personnel : elles seront détaillées sur le slide suivant, je ne vais donc pas m'y arrêter.

Les atténuations de produits : sur cette ligne, nous y retrouvons l'Attribution de Compensation. Nous avons une légère baisse parce que chaque année, comme nous remboursons à travers l'Attribution de Compensation la dette voirie, et que cette dette baisse chaque année, nous retrouvons donc cette baisse sur cette ligne.

Les charges de gestion courante, c'est la ligne où nous retrouvons les contributions aux syndicats. Nous pouvons observer que nous avons une baisse importante de ces contributions, c'est beaucoup plus faible que ce qui était prévu dans le Budget Primitif initial parce que certains travaux n'ont pas pu être réalisés en 2018 ; ils seront donc décalés en 2019. De plus, certaines facturations, en particulier celles du SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne), n'ont pas été faites sur 2018 et qui seront aussi décalées en 2019.

Les charges financières, qui représentent essentiellement les intérêts des emprunts, sont à peu près stables, en légère baisse.

Les charges exceptionnelles sont insignifiantes.

Nous pouvons rappeler, dans les dotations aux provisions, qu'il y a eu deux provisions votées fin 2018 pour risques juridiques, que nous retrouvons sur la dernière ligne.

Nous avons donc un total de dépenses réelles de fonctionnement de 10 061 170 €, en baisse très faible de 0,4 %, mais une baisse plus importante des recettes de fonctionnement sur 2018.

### **Les dépenses du personnel**

En 2018, la progression est très faible, qui s'explique par le fait que le Directeur des services techniques n'a été présent que durant 5 mois sur 12 ; cela a forcément eu un impact sur ce poste-là.

Le régime indemnitaire a été mis en place.

Il y a une baisse du volume des heures supplémentaires et des heures complémentaires.

Le point d'indice a été gelé.

Le protocole PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) a été reporté, nous le retrouverons en 2019.

Au niveau du temps de travail, l'année 2018 a été une année de mise en conformité, avec un travail effectué, à la fois sur les jours d'ancienneté, et surtout sur les jours exceptionnels. Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1 607 heures, ainsi que le prévoit la législation en vigueur. C'est un sujet dont nous parlons en ce moment dans les médias. Nous, nous sommes donc dans la légalité sur ce plan-là.

### Capacité de désendettement

Elle est bonne, puisque la capacité de désendettement est en fait l'encours de dette divisé par l'épargne brute de l'année. Nous pouvons voir qu'elle est en dessous de la moyenne nationale. Pour rappel, notre encours de dette au 31 décembre est de 5 600 000 €, ce qui représente 470 € par habitant, contre 893 € pour la moyenne nationale. Nous pouvons donc conclure que Fonsorbes est une commune peu endettée.

### Dépenses d'équipements

En 2018, il y a eu une montée très sensible en puissance des investissements : 2 900 000 €, avec 1 200 000 € de restes à réaliser qui seront faits sur 2019. Nous les retrouvons dans le cimetière pour 430 000 €, la fin des travaux sur la salle du Trépadé et les menuiseries du groupe scolaire du Trépadé.

Nous avons dépensé pour à peu près de 100 000 € d'études et de logiciels.

Nous avons ajouté la réserve foncière du Pistoulet et le terrain du cimetière pour 1 300 000 €.

Nous avons acheté pour un certain nombre de matériels pour 360 000 € : nous y retrouvons les véhicules électriques, du mobilier, la remorque podium, du matériel et des outils pour les services techniques.

Nous avons fait des travaux pour à peu près 600 000 € : des travaux sur l'église, l'esplanade de Cantelauze, beaucoup de travaux dans les écoles, dans les bâtiments publics.

**Mme De Coux** : avez-vous des commentaires à faire sur les Comptes de Gestion et Administratif 2018 du budget communal, avant que nous ne passions aux budgets annexes ?

*Arrivée de Mme LE PRIOL Laëtitia à 18 h 23*

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

**M. Mailhé**, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : j'ai plusieurs remarques à faire sur le Compte Administratif, notamment sur les charges à caractère général. Lors des commissions, nous avons vu que nous avons perdu plus de 30 000 € sur les dépenses de fluides, surtout sur l'eau, l'explication a été une fuite d'eau sur le Trépadé. A-t-on vu ces fuites d'eau à la fin de l'année pour avoir 30 000 € ? Ou nous en sommes-nous aperçu en début d'année ? Parce que 30 000 € sur les fluides, c'est quand même assez énorme par rapport à ce que nous avons budgétisé. C'est le premier point.

Les charges de personnel : certes, elles ont très peu évolué. Vous avez évidemment pointé le doigt sur le manque de Directeur des services techniques qui était absent 7 mois sur l'année. J'aurais bien aimé avoir une projection sur sa présence : quel aurait été le résultat si nous avions réellement eu un Directeur des services techniques sur toute l'année ?

Le troisième point : nous faisons un résultat sur le report des dettes vis-à-vis des syndicats qui ne sont pas rentrées, elles vont rentrer en 2019, pareil : nous ne pouvons pas crier victoire parce que si elles étaient rentrées en 2018, nous n'aurions pas eu le même résultat.

Ensuite, j'en ai parlé en commission : certes, on peut nous qualifier de "commune pauvre", mais c'est quand même assez péjoratif pour notre commune. Notre commune vit bien, vous avez parlé de finances qui peuvent être qualifiées de "saines", mais pour pouvoir dire qu'une commune est pauvre, il faut regarder sa situation géographique. Nous sommes sur la troisième couronne de Toulouse, nous sommes sur la banlieue de Muret. Donc, nous vivons de l'impôt pour la simple et bonne raison que jusqu'à maintenant Toulouse s'est développée avec les industries sur son territoire, ce qui était logique. Nous aurions fait pareil si nous étions à la commune de Toulouse. Les gens travaillaient à Toulouse, il a été très difficile, et gloire à la création des Portes du Gers parce que, même dans cette situation-là, nous avons réussi à créer les Portes du Gers qui nous ramènent de l'argent dans nos comptes via la communauté d'agglomération aussi ... vous mettez le micro, parce qu'après



on va dire "hors micro" ... Nous sommes quand même en banlieue de Muret aussi. Muret travaille pour eux, il faut être réaliste. Donc, au niveau industriel, économique et commercial, tout s'est développé aux alentours de Muret. Pour pouvoir continuer à dire que nous sommes une commune pauvre, cela me gêne de l'entendre, même si nous pouvons la qualifier de "pauvre", parce que lorsque nous allons dire cela dans la rue, les gens ne le prendront pas forcément bien.

L'avenir, il est comment ? Toulouse est saturée, Muret est saturée. Donc, nous pouvons avoir un espoir que cette évolution des rentrées vis-à-vis des zones économiques, des zones commerciales et des zones artisanales se développe sur Fonsorbes, parce que Toulouse est saturée, parce que les gens en ont marre de faire des trajets. Tout va commencer à se développer sur notre commune. Donc, j'espère que nous allons arriver à enlever de nos têtes ce qualificatif de "commune pauvre".

**Mme De Coux :** pour répondre à vos questions : par rapport aux fluides, il est vrai que le dépassement est considérable. Après, il faut savoir que les réseaux, en particulier le réseau d'eau, sont vieillissants. Il n'y a pas eu une fuite unique, ce n'est pas une seule fuite qui nous a coûté 30 000 €. Il y a eu une fuite au Trépadé, une autre à Cantelauze, nous voyons bien que le réseau d'eau est vieillissant. D'ailleurs, à l'occasion des travaux qu'il y aura sur le groupe scolaire du Trépadé, nous réaliserons la partie du réseau qui se trouve sur ce secteur en espérant que cela solutionnera au moins ce site-là. Ce que nous faisons actuellement, c'est une vigilance pour être attentifs parce que les fuites ne se voient pas forcément. Cela signifie donc qu'il faut avoir un agent qui relèvera régulièrement les compteurs. C'était déjà fait, mais nous l'accentuons, c'est quelque chose que nous surveillerons de près. Par rapport à l'électricité et au gaz, nous savons de toute façon que leurs tarifs sont amenés à augmenter, donc raison de plus pour être vigilants, essayer de pointer les sites énergivores, essayer d'agir, notamment par un moyen de déclenchement du chauffage. Actuellement, nous sommes en train de travailler sur cette question. Mais nous sommes effectivement conscients du problème, et du fait que les tarifs augmenteront, il faut absolument faire quelque chose, ne serait-ce que dans le cadre du développement durable pour lequel nous ne pouvons pas accepter de chauffer des bâtiments pour rien, surtout avec des énergies carbonées.

**Mme le Maire :** c'est pour cette raison que nous avons diligenté une étude pour connaître les bâtiments qui nous coûtaient le plus cher, et voir quelles étaient les solutions les plus opérantes pour justement faire diminuer la facture, notamment celle du chauffage. Le diagnostic a montré que le bâtiment énergivore était l'école maternelle du Trépadé puisqu'il s'agit d'un chauffage électrique. C'est pour cela que c'est le premier bâtiment pour lequel nous avons lancé des travaux, qui se dérouleront dans les semaines à venir. Il s'agit de la reprise totale du chauffage de l'école maternelle du Trépadé, en choisissant un autre mode de chauffage afin de diminuer les coûts. Il est clair que cela se fera de façon progressive sur l'ensemble des bâtiments, notamment les bâtiments scolaires car ils nécessitent un chauffage important durant la saison d'hiver. Cette problématique est donc étudiée, des diagnostics ont été faits, nous la prenons très à cœur. Vous vous souvenez que toutes les menuiseries des écoles maternelle et élémentaire du Trépadé ont été changées l'année dernière, l'objectif est également celui-ci.

**Mme De Coux :** en ce qui concerne le personnel : si nous avions eu un Directeur des services techniques à temps plein, cela nous aurait coûté 45 000 € supplémentaires au niveau du budget. C'est effectivement considérable.

Par rapport aux syndicats, vous pointez le fait qu'il y a eu cette année, c'est vrai, peu de facturations et peu de travaux. Cependant, nous n'y sommes pour rien, et même nous le regrettons. Nous aurions aussi préféré que les travaux prévus aient lieu en temps et heure, que les facturations qui devaient être faites aient lieu, parce qu'il est vrai que ce sera des décalages sur 2019. Nous ne profitons pas de cette sous-facturation pour dire que les résultats sont bons. C'est un fait que nous regrettons, en tout cas, personnellement, je le regrette.

**Mme le Maire :** de toute façon, c'est récurrent d'une année sur l'autre.

**Mme De Coux :** oui.

**Mme le Maire :** il y a toujours un retard de facturation, notamment du SDEHG, nous le retrouvons donc tous les ans. Les sommes payées en 2018 sont de la facturation de 2017. C'est le mode de fonctionnement des syndicats en question, dont celui-ci. A partir de là, nous pouvons faire des projections sur les dépenses que nous ferons ultérieurement. Mais nous restons sur un niveau de travaux relativement important compte-tenu, là aussi, de la nécessité de reprendre les réseaux, d'aller vers des économies d'énergie pour l'éclairage, et autres. Les travaux perdureront sur des années avant que nous ayons, notamment, un réseau d'éclairage public qui nous permette de faire des économies en passant au Led qui génère globalement 76 % de coûts en moins.

**Mme De Coux :** en ce qui concerne l'adjectif "pauvre" : il est vrai qu'il n'est pas très agréable d'avoir à dire que sa commune est pauvre. Nous pouvons peut-être dire que c'est une commune pour laquelle nous avons du mal à dégager d'autres ressources, des ressources autres que les impôts directs et les dotations. Il est vrai que tous les efforts accomplis depuis 2014 sur le développement économique sont conséquents. Les recettes générées sont d'ailleurs conséquentes, mais il faut avoir conscience qu'elles partent en grande partie dans la

caisse de la communauté d'agglomération. Il s'agira donc maintenant de travailler avec cette dernière pour qu'il y ait un renvoi de ces ressources générées, parce que dans le même temps, les charges payées par la communauté d'agglomération n'ont pas augmenté autant. Nous en bénéficions heureusement un peu via la Taxe Foncière qui rentre tout de même dans les caisses de la commune, mais, malheureusement, toutes les taxes propres aux entreprises vont dans les caisses de la communauté d'agglomération.

*Arrivée de Mme VOISIN Geneviève et de M. LASCRET Yves à 18 h 35*

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

**Mme le Maire :** pour autant, par rapport à cette notion de "commune pauvre", même si le terme ne plaît pas, il est pourtant réel. Nous allons continuer à trainer, ce que je qualifie personnellement de "boulet", deux choses : d'une part le fait que le développement de la commune ait été un développement démographique très important sur les années 1990-2000 au détriment d'un éventuel développement économique, il y a donc effectivement un retard conséquent à rattraper. Et, d'autre part, le fait que nous soyons entrés extrêmement tard en intercommunalité. Nous y serions depuis les années 2000, la donne serait totalement différente. Nous sommes restés une commune isolée, ce qui est malheureusement une réalité. L'Attribution de Compensation que nous payons au Muretain Agglo est ce qu'elle est, et nous ne pouvons pas imaginer qu'elle diminue, à moins d'intégrer des rentrées financières par le biais de l'économie. Pour augmenter nos rentrées financières économiques, et pour créer de l'emploi sur Fonsorbes, ce qui relève aussi du développement durable, il faut créer des zones d'activités. Dans cette optique, des décisions seront donc à prendre sur les terrains que nous avons achetés.

**M. Mailhé :** je vais finir et reprendre, après je laisserai la parole aux autres groupes.

Merci, Mme Siméon, pour ce discours de campagne en parlant de l'entrée tardive dans le Muretain Agglo et de l'augmentation excessive, et je ne suis pas d'accord, de la population sur Fonsorbes. Il faut savoir que dans les années 1990, jusqu'en 2010, et cela continue encore, la région toulousaine accueillait 15 000 habitants par an. Si nous n'accueillons pas, si nous ne croissons pas notre population comme l'a fait Tournefeuille, nous allons le reprocher à Tournefeuille, nous allons le reprocher à Plaisance, nous allons le reprocher à la Salvétat, nous pouvons reprocher à toutes les communes qui sont sur la première, deuxième et troisième couronne de Toulouse ...

**Mme le Maire :** ... non, je ne peux pas vous laisser dire cela ...

**M. Mailhé :** ... quand nous avons autant de migrations sur notre région, il est logique que notre commune croisse.

**Mme le Maire :** il n'y a pas de doute, vous savez ce qu'est notre révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Vous ne pouvez pas nier les chiffres qui montrent que Fonsorbes a connu dans les années 1990-2000, proportionnellement à sa population, le pourcentage de croissance démographique le plus important du département de la Haute-Garonne. Cela est un fait, vous ne pouvez pas le nier. Que nous accueillions de la population est légitime., mais pour autant faut-il en avoir les moyens. D'autres ont plus de moyens que nous pour l'accueillir ...

**M. Mailhé :** ... quand on voit Tournefeuille qui passe de 15 000 habitants dans les années 1995 à déjà 22 000 habitants dans l'année 2000, 7 000 habitants en cinq ans. Il ne faut pas regarder la croissance par rapport à la population de Fonsorbes, il faut regarder la croissance par rapport aux autres communes. Les autres l'ont prise aussi.

Dernier point : je vous ai expliqué aussi pourquoi nous allons voter "contre" ce résultat du Compte Administratif : certes, nous avons une épargne nette retraitée de 576 000 €. Nous avons vécu 7 mois sans Directeur des services techniques. Les agents municipaux ont travaillé, les Fonsorbais ont payé leurs impôts, et je trouve que nous aurions pu penser à redistribuer une partie de cet argent aux agents, puisque vous l'aviez fait l'an dernier au travers des chèques Cdhoc, vous l'aviez fait je pense l'année d'avant, cette année ils ont disparu, est-ce que c'est une volonté ...

**Mme De Coux :** ... cela a été fait au travers du régime indemnitaire ... les 40 000 € ...

**M. Mailhé :** ... est-ce que c'est une volonté de sanctionner les agents par rapport à tout ce qu'il s'est passé sur cette année ? Parce qu'il s'en est passé beaucoup. Est-ce que nous n'aurions pas pu aider un peu plus les associations, plutôt que de le reverser dans le prochain budget ? Nous voyons que dans le Budget Primitif 2019, si nous n'avons pas cet argent-là, nous ne passons pas. Cet argent, les Fonsorbais l'ont payé, les associations le méritaient, les agents le méritaient surtout, et, un petit trait d'humour, je trouve dommageable que nous ne puissions pas aussi donner une indemnité à la personne qui a remplacé le Directeur des services techniques pendant 7 mois. Il a travaillé, nous aurions pu au moins voter une petite indemnité pour notre Adjoint qui a fait cet énorme travail. Merci.



## Arrivée de Mme CALVO Marie-Louise à 18 h 40

Nombre de membres	Présents : 29	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

**Mme le Maire** : je voudrais répondre sur le fond. Je crois que vous vous trompez, vous êtes en train de refaire le budget 2018 ; ce budget a été validé par la Majorité. Aujourd'hui, les chiffres que nous vous donnons ne font que montrer les dépenses telles qu'elles ont été listées sur telle ou telle ligne budgétaire. C'est juste un compte-rendu de ce qui a été dépensé. Et vous, vous portez là-dessus un jugement de valeur. La discussion sur le Compte Administratif n'est pas de cet ordre-là. Que vous portiez ensuite le jugement de valeur sur le budget parce que vous n'êtes pas d'accord sur les choix budgétaires que nous vous proposons, c'est tout à fait légitime et c'est bien entendu votre droit le plus absolu. Mais, là, nous vous disons juste que les chiffres sont ceux-là, ils correspondent au Compte de Gestion tel qu'il a été validé par la Trésorerie, c'est tout ce qui est demandé. Nous ne demandons pas qu'un jugement de valeur soit porté sur un Compte Administratif. Ce sont des chiffres qui témoignent du fonctionnement des services et de la commune. Je ne comprends donc pas votre réflexion à ce moment-là du débat. Je la comprendrai tout à l'heure, mais là je ne le comprends pas.

**M. Mailhé** : s'il n'y a pas de jugement de valeur, autant que nous ne le votions pas.

**Mme le Maire** : je crois que vous ne comprenez pas ce qu'est un Compte Administratif manifestement M. Mailhé.

**M. Gaubert**, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : je vous rejoins sur votre analyse. Nous, chaque année, nous considérons effectivement que c'est un vote technique, nous validons une gestion, même si nous n'avons pas fait les choix au travers du budget, nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Mais, j'ai malgré tout deux questions à poser à Mme De Coux : tout à l'heure, vous avez fait référence à la mise en conformité du temps de travail à 1 607 heures pour les agents à temps complet. Personnellement, pour les agents à temps non complet je dis quid : l'Obligation Annuelle du Temps de Travail (OATT) est opposable à toute personne, qu'elle soit à temps partiel ou à temps complet. Je pense donc que les 1 607 heures concernent effectivement le personnel à temps complet, mais l'Obligation Annuelle du Temps de Travail concerne tous les agents, c'est-à-dire au prorata du nombre d'heures qu'ils font. C'est juste une observation.

La deuxième question, vous me répondrez ensuite globalement : quelle unité de temps prenez-vous pour faire les références ? Parce que sur certains tableaux, nous voyons que nous partons de 2015 jusqu'en 2018, là nous voyons que nous partons de 2014 jusqu'en 2018. Je pense qu'il faudrait garder une unité de temps en disant que notre évolution est sur trois ans. Sur les différences d'équipements, vous allez peut-être me dire que c'est une vision par rapport à la durée du mandat, je ne sais pas. Mais il est vrai que c'est un peu gênant de voir des tableaux qui font référence à 2015, un coup 2014, un coup 2016, c'est toujours un peu compliqué. En terme de comparaison, c'est assez complexe à appréhender. Voilà mes deux observations, surtout pour la première, qui était plus une observation qu'une question.

**Mme le Maire** : d'accord, nous essaierons de faire attention à cette notion de temporalité. Pour la réponse concernant le temps partiel, peut-être Mme Abadie (DRH) ...

**Mme De Coux** : en fait, cela a été proratisé. Pour les agents à temps non complet, leur rémunération est faite au prorata des heures travaillées.

**M. Gaubert** : ce que je voulais dire, c'est que la mise en conformité concerne tous les agents, qu'ils soient à temps complet ou à temps non complet. La référence aux 1 607 heures est opposable aux agents à temps complet, l'OATT est opposable aux agents à temps non complet, effectivement au prorata de leurs heures travaillées.

**M. Lascret**, du groupe Majoritaire : tout à fait. C'est ce que nous vous avons présenté lors du passage à 1 607 heures. Pour les agents à temps complet, la mise en conformité s'applique par la demi-heure ajoutée par semaine. Pour les agents à temps non complet, nous vous avons expliqué qu'un tableau serait tenu par le service des Ressources Humaines pour appliquer le calcul au prorata du temps de travail. L'ensemble des agents est donc soumis à cette augmentation du temps de travail, la mise en conformité concerne l'ensemble des agents.

**M. Gaubert** : je ne conteste pas dans la mesure où nous sommes tout à fait d'accord avec cette approche.

**Mme De Coux** : j'étais en train de regarder les tableaux. Il est vrai que certains partent de 2014, 2015 ; en général, ils partent de 2015, mais là nous voyons qu'il s'agit d'informations de 2014.

**Mme le Maire** : oui, c'est une observation à prendre en considération.

**Mme Bobo** : "en premier lieu, nous constatons que les erreurs d'écritures sur les emprunts entre les Comptes de Gestion et Administratif ont été résolus. Selon la Majorité, ces erreurs, qui dataient de 2015 et si difficiles à résoudre, l'ont été en moins de trois mois. Notre intervention auprès de la Préfecture semble avoir été efficace. Nous nous félicitons de notre action, des plus bienveillantes, qui permet à la commune d'être à nouveau en conformité avec la loi.

Par contre, nous restons interrogatifs sur le paiement de ces emprunts et de leur impact sur le budget et les amortissements de la commune ou du Muretain Agglo.

La lecture des comptes 2018 met en évidence une augmentation de plusieurs postes de dépenses de fonctionnement. En particulier, des fluides avec une moyenne de plus de 20 %. Les efforts d'économie d'énergie ne sont donc pas efficaces. De plus, sans avoir accès aux contrats avec les fournisseurs des fluides, est-ce les consommations qui ont augmenté ou est-ce que ce sont les tarifs ?

Nous constatons qu'il en va de même dans le Budget Prévisionnel 2019 qui ne semble pas tenir compte de la hausse des prix annoncée. Nous espérons que les prix négociés avec les fournisseurs sont fixes. Une analyse fine des raisons des augmentations des fluides permettrait une estimation plus juste des budgets.

De même, plusieurs postes explosent (14 au total), il est dépensé plus que le Budget Prévisionnel. Cela indique, soit une mauvaise estimation, soit un manque de rigueur dans la gestion, le contrôle et le suivi.

La politique culturelle, basée sur une augmentation des tarifs, débouche sur une baisse de la participation. Le manque de renouvellement d'achats sur le support culturel entraîne une désaffectation des adhérents. Nous avons dénoncé l'absence de projet pour la culture. Le résultat financier nous donne malheureusement raison.

Nous pensons que le départ de Mme Krier explique ces dérives et écarts. Son apport technique fait défaut pour une bonne tenue des comptes. Nous en profitons pour lui rendre hommage et souligner son excellent travail et notre partage des analyses des finances communales.

Nous relevons que les recettes sont supérieures aux prévisions. Cela a permis une forme de sérénité face aux dépassements de certains postes.

Nous avons relevé la prévision importante au poste 022 de dépenses imprévues qui permet un équilibre de la présentation. La conjoncture de ces données amène un excédent de près de 2 millions sur le compte de fonctionnement.

Concernant les investissements, ils restent élevés et correspondent à une volonté de faire de grands travaux. Toutefois, nous voyons la difficulté pour la Majorité de mener à bien des travaux, avec comme exemple la salle de Cantelauze, qui après cinq ans de réflexion, ne présente pas encore de projet clair et cohérent.

Nous le retrouvons à travers tous les dossiers en lien avec l'urbanisme qui doivent repasser plusieurs fois en séance du Conseil, faute de préparations sérieuses. Tout cela a un coût : le terrain pour Doky et le surcoût pour déplacer une canalisation, ou Lacis et les frais d'études engagés. La décision finale est toujours entachée d'erreurs avec des conséquences financières pour la commune.

En conclusion, nous voterons "contre" le budget 2018, bien qu'il soit régularisé, mais nous voulons ainsi souligner le manque de rigueur dans la tenue des différents postes."

**Mme le Maire** : je crois, Mme Bobo, que vous vous êtes trompée du moment de votre intervention, parce que nous n'en sommes pas au vote du budget ; nous ne vous avons pas encore présenté le budget de 2019. Manifestement, vous avez un peu de mal à suivre, ce n'était pas le bon moment pour l'intervention.

Par rapport à Mme Krier, il faudrait juste rappeler qu'à l'époque vous étiez dans la Majorité, vous aviez donc voté les budgets proposés par Mme Krier. Mais le groupe auquel vous appartenez votait "contre" les budgets de Mme Krier. C'est donc que probablement, à ce moment-là, vous n'aviez pas l'air de trouver que ce qu'elle proposait était si exceptionnel. Je trouve cela tout à fait dommageable par rapport au travail que fait Mme De Coux, aux efforts de pédagogie qui sont faits, je ne sais pas si vous êtes consciente des efforts de pédagogie qui sont faits depuis qu'elle est là, en Conseil Municipal, je ne pense pas que nous avons atteint ce niveau-là auparavant. Mais c'est quand même très drôle ce que vous venez de dire, il vaut mieux en sourire parce que cela laisse quand même très perplexe.

Personnellement, je tiens tout particulièrement à remercier les services, pour le travail accompli par le Directeur financier, la Directrice Générale des Services, la Directrice Générale Adjointe des Services, tous les services qui ont travaillé sur le budget, ainsi que Mme De Coux pour son implication, le temps qu'elle y a passé, l'effort qu'elle fait pour que ce soit à la portée de tout un chacun, ce qui n'est pas aussi simple que cela, la preuve est que vous n'avez pas tout compris vous-même. Et pourtant, les explications y sont.

#### **4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2018 (délibérations n° 2019-047 et 2019-048)**

**Mme De Coux** : nous ferons un petit point sur la situation au 28 mars 2019.

Comme cela avait déjà été exposé dans le Rapport des Orientations Budgétaires, un plan de redressement a été mis en place suite à la décision du Tribunal de Commerce de Toulouse concernant le paiement des loyers avant le 30 juin 2014. La dernière semestrialité a été payée en mars 2019. Donc, les semestrialités relatives à ce plan de redressement sont payées. Concernant les loyers ultérieurs, ils ne sont pas payés régulièrement, mais il y a des régularisations suite à la mise en cause des cautions. Le montant des impayés à ce jour est de 58 232 €. Nous pouvons rappeler qu'une provision de 82 000 € avait été faite lors du démarrage de ces difficultés. Nous verrons donc qu'en 2019, nous envisageons une reprise partielle de ces provisions.

Le Compte de Gestion fait apparaître un résultat de clôture de fin 2018 de 15 632,49 €. Nous retrouvons ces 15 632,49 € dans le Compte Administratif, avec des :

**Recettes de fonctionnement**

Ce sont les loyers, les intérêts des emprunts et de la dotation aux amortissements ; donc, des recettes d'investissement qui consistent dans ces dotations qui ont été faites par le fonctionnement et l'affectation du résultat de 2017, 2<sup>ème</sup> ligne, de 1 070 €.

**Dépenses d'investissement**

Elles consistent dans le remboursement de l'emprunt. Nous pouvons préciser que l'emprunt avait été fait en 2009 pour 460 000 €, le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 255 000 € ; il reste 10 annuités à payer sur cet emprunt.

Avez-vous des questions sur ce budget ? *Aucune question n'est posée.*

**5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" 2018 (délibérations n° 2019-049 et 2019-050)**

Mme De Coux : il n'y a pas de souci particulier. Le bâtiment est loué, les loyers sont payés. Le résultat de clôture de fin 2018 est de 23 835,68 €. Nous retrouvons ce résultat dans le Compte Administratif, avec des :

**Recettes de fonctionnement**

Ce sont les loyers.

**Dépenses de fonctionnement**

Ce sont les intérêts de la dette et la dotation aux amortissements.

**Recettes d'investissement**

Ce sont les dotations aux amortissements qui viennent d'être faites par le fonctionnement.

**Dépenses d'investissement**

Ce sont le remboursement de l'emprunt. Cet emprunt était de 500 000 €, fait en 2007. Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 160 800 €. Il reste 4 annuités à payer.

Il y a, en restes à réaliser, en investissement, des travaux sur la toiture, qui seront sur le budget 2019.

Avez-vous des questions ou des observations sur ce budget ? *Aucune question ou observation n'est soulevée.*

**6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" 2018 (délibérations n° 2019-051 et 2019-052)**

Mme De Coux : le bâtiment est loué, les loyers payés, il n'y a pas de problème particulier. Le Compte de Gestion fait apparaître un résultat de 22 384,23 €, résultat que nous retrouvons dans le Compte Administratif, soit 22 384,23 €.

**Recettes de fonctionnement**

Ce sont les loyers.

**Dépenses de fonctionnement**

Ce sont les dotations aux amortissements.

**Recettes d'investissement**

Ce sont l'amortissement + les excédents de fonctionnement capitalisés.

**Dépenses d'investissement**

Ce sont les travaux pour 8 106 €. Il n'y a pas d'emprunt sur ce budget.

Avez-vous des commentaires à faire sur ce budget ? *Aucun commentaire n'est apporté.*

**7 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" 2018 (délibérations n° 2019-053 et 2019-054)**

Mme De Coux : le Compte de Gestion 2018 fait apparaître un résultat de clôture de 26 500,00 €, résultat que nous retrouvons dans le Compte Administratif. Il y a très peu de mouvements en 2018, juste des remboursements de cautions pour le montant de 4 500 €.

Avez-vous des commentaires à faire sur ce budget ? *Aucun commentaire n'est apporté.*

**8 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" 2018 (délibérations n° 2019-055 et 2019-056)**

Mme De Coux : le Compte de Gestion fait apparaître fin 2018 un résultat de clôture de 171 542,14 €, résultat que nous retrouvons dans le Compte Administratif, soit 171 542,14 €.

**Dépenses de fonctionnement**

Pour un montant de 80 000 €, somme reversée en 2018 au budget principal.

**Dépenses d'investissement**

Pour un montant de 70 752 €, qui est le remboursement de la dette au Département et des cautions.

Il y a donc un emprunt sur ce budget, fait auprès du Conseil Départemental, à 0 %, en 2012. Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 133 500 €, ce qui représente 2 annuités.

Avez-vous des questions sur ce budget ? *Aucune question n'est posée.*

**9 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" 2018 (délibérations n° 2019-057 et 2019-058)**

Mme De Coux : le résultat du Compte de Gestion de fin 2018 est de 228 602,97 €, que nous retrouvons au Compte Administratif, soit 228 602,97 €, avec comme mouvements :

**Dépenses de fonctionnement**

Reversements au budget principal pour 170 000 €.

**Dépenses d'investissement**

Pour un montant de 65 350 €, qui est le remboursement de la dette au Conseil Départemental.

Comme pour le budget "Cachac II", nous avons un emprunt à 0 % auprès du Conseil Départemental, fait en 2013. Le capital restant dû est de 196 052 €, il reste 3 annuités à couvrir sur cet emprunt.

Avez-vous des questions sur le budget de "Cachac III" ? *Aucune question n'est posée.*

**10 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" 2018 (délibérations n° 2019-059 et 2019-060)**

Mme De Coux : le résultat du Compte de Gestion est de 5 000,00 € ; nous retrouvons ce résultat sur le Compte Administratif. Il n'y a pas eu de mouvement en 2018.

Avez-vous des commentaires sur "la Rose du Parc" ? *Aucun commentaire n'est soulevé.*

Nous avons terminé pour les budgets annexes. Nous allons mettre tout cela au vote.

*Sortie de Mme le Maire à 18 h 54*

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

M. Lalanne, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : j'ai juste une remarque, mais c'est une remarque que vous connaissez, concernant les budgets annexes. Nous n'avons pas de commentaire particulier, sauf à indiquer une nouvelle fois notre position de principe pour l'"Atelier Relais Carrosserie".

Mme De Coux : nous allons voter tous les Comptes de Gestion, et ensuite Mme le Maire devra sortir pour le vote des Comptes Administratifs, pour le budget de la commune 2018 et pour les budgets annexes 2018, les uns après les autres. Donc, nous faisons revenir Mme le Maire.

M. Marin : là, nous allons voter les Comptes Administratifs ?

*Les micros sont coupés.*

M. Marin : ... c'est ce qui est le plus rationnel ... je voudrais rappeler que le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Tout à l'heure, j'ai senti un flou dans la salle, il y a des personnes, manifestement, qui ont un peu confondu ce que nous devons faire ce soir. Là, pour schématiser : nous avons prévu une tirelire pour faire fonctionner la commune, nous avons donc puisé dans la tirelire, et donc nous voulions voir maintenant ce qu'il se passe. Donc, ...

Mme De Coux : ... il faut voter les Comptes de Gestion en premier.

M. Mailhé : nous "votons" les Comptes de Gestion ou nous "approuvons" les Comptes de Gestion ? Ce n'est pas pareil.

*Le Directeur financier répond hors micro.*

M. Mailhé : c'est une approbation, merci.

*Retour de Mme le Maire à 18 h 57*

Nombre de membres	Présents : 29	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire : excusez-moi. Effectivement, nous allons commencer par l'approbation des Comptes de Gestion, donc dans l'ordre :

**Adoption du Compte de Gestion du budget principal "Commune" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Adoption du Compte de Gestion du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	28
	Contre :	5 ( <i>Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne, Perrot et Peter -par procuration-</i> )
	Abstention :	0

**Adoption du Compte de Gestion du budget annexe "Bâtiment Locatif" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Adoption du Compte de Gestion du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Adoption du Compte de Gestion du budget annexe "lotissement Communal Cachac" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Adoption du Compte de Gestion du budget annexe "lotissement Communal Cachac II" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Adoption du Compte de Gestion du budget annexe "lotissement Communal Cachac III" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**Adoption du Compte de Gestion du budget annexe "lotissement Communal la Rose du Parc" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : je quitte la salle, et je vous laisse voter le Compte Administratif, qui est le témoignage de l'honnêteté de notre budget et de la qualité du travail de nos personnels.

*Mme le Maire quitte la séance à 18 h 58 pour le vote des Comptes Administratifs*

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Mme Rangoly, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : donc, je vais prendre la parole pour dire que, selon ce qui vient de dire Mme le Maire, c'est bien un jugement de valeur, le vote du Compte Administratif.

M. Marin : je vais donc vous demander d'adopter les Comptes Administratifs :

**Adoption du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	26
	Contre :	6 (Mmes Bobo, Boyer, Rangoly et MM. Lorrain, Mailhé et Pilet -par procuration-)
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

**Adoption du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	27
	Contre :	5 (Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne, Perrot et Peter -par procuration-)
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

**Adoption du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)



**Adoption du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

**Adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement Communal Cachac" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

**Adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement Communal Cachac II" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

**Adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement Communal Cachac III" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

**Adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement Communal la Rose du Parc" 2018**

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

M. Marin : vous pouvez demander à Mme le Maire de regagner la salle.

*Mme le Maire regagne la séance à 20 h 01*

Nombre de membres	Présents : 29	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

**11 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES - 2018 (délibération n° 2019-061)**

Mme De Coux : les acquisitions et cessions de 2018 concernent le budget principal :

- 4 acquisitions ont été effectuées pour un montant de 1 290 650 €, principalement les parcelles du secteur Pistoulet
- 9 actes administratifs ont été passés concernant la voirie et une acquisition

Est également passée en 2018, auprès du Département, la cessions de parcelles du giratoire du lycée.

Le document détaillé était joint à la convocation.

Il est proposé d'approuver ce bilan des acquisitions et cessions foncières.

*Mme De Coux revient sur le diaporama :*

Nous retrouvons le terrain des Boulbènes, le terrain du Pistoulet, le terrain du cimetière, les actes administratifs, et le giratoire du lycée.

Avez-vous des commentaires ?

Mme Bobo : une question sur le terrain des Boulbènes : c'est lequel ? Celui dont nous parlons tout le temps, au terrain de foot, ou c'en est un autre ?

Mme le Maire : ce sont des terrains agricoles qui sont à proximité de la zone NL effectivement.

Mme Bobo : d'accord. Merci.

Mme De Coux : avez-vous d'autres questions ? Aucune autre question n'est posée.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions foncières 2018.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme De Coux : nous allons poursuivre. Le Directeur financier fait passer des documents à signer. Ceux qui ont une procuration, n'oubliez pas de mentionner "PO" et de signer.

## 12 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2018 (délibération n° 2019-062)

Mme De Coux : comme nous venons de le voir, la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement conséquent. L'épargne nette, positive depuis le début du mandat, nous permet un programme d'investissement ambitieux pour 2019 : des rénovations, des extensions du patrimoine bâti, les travaux du cimetière et des cheminements doux.

Nous rappelons les résultats de l'exercice 2018 : 2 473 416,95 € de résultats de clôture. Cette somme est donc à affecter. Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé d'y affecter la somme de 1 200 000,00 € ; la somme restante de 1 273 416,95 € sera reportée en section de fonctionnement.

Mme le Maire : avez-vous des remarques ?

Mme Rangoly : oui. En lien avec notre vote opposé au Compte Administratif, et en l'absence d'analyse des postes qui ont explosé en 2018. Ce manque d'analyse ne nous permet pas de constater la pertinence de l'affectation des résultats. Ainsi, nous voterons "contre" ce point.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2018 pour les sommes énoncées.

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	3 (Mmes Bobo, Rangoly et M. Pilet -par procuration-)
	Abstention :	0

## 13 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2019 (délibération n° 2019-063)

Mme De Coux, le début de son intervention étant hors micro : ... pardon ... et des taux élevés d'imposition dont nous sommes tous conscients. Des études ont été faites pour évaluer l'impact d'une éventuelle baisse du taux du Foncier Bâti, une baisse de 5 % et une baisse de 10 %. Le gain, pour un Fonsorbais payant une Taxe Foncière de 1 000 €, serait de 23,50 € dans le premier cas, de 47 € dans l'autre. Ces études ont montré une dégradation sensible des comptes à court terme, avec une épargne nette négative en 2020 et 2021 dans le deuxième cas. Il nous semble donc aujourd'hui préférable de différer cette baisse des taux. La poursuite du développement économique de la commune, ainsi que les effets du projet de territoire de l'agglomération du Muretain actuellement en construction, permettent d'espérer des marges financières qui permettront à moyen terme d'envisager une baisse des taux des impôts des Fonsorbais.

Aussi, il est proposé de maintenir les taux actuels, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 19,25 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 33,70 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 157,74 %

M. Lalanne : en ce qui concerne la fiscalité locale, et même si nous avons entendu les arguments présentés, il n'en demeure pas moins que nous pensons qu'au cours du mandat, annuellement, une baisse même symbolique, aurait rendu aux Fonsorbais le pouvoir d'achat. D'autant que la conjoncture économique qui se décide, vraisemblablement ne le permettra que plus difficilement pour les années à venir.

Mme De Coux : il est vrai que les études prospectives ont été faites, elles sont quand même sans appel. D'abord, baisser les impôts juste l'année avant les élections pourrait passer pour une mesure très électoraliste. Nous essayons d'être dans le sérieux des comptes, et si nous analysons sérieusement les prospectives, nous voyons que les conséquences de ces baisses de taux sont négatives pour la commune compte-tenu, d'une part des investissements engagés, et, d'autre part, des trajectoires pour l'instant des recettes et des dépenses de fonctionnement qui ensuite sont amenées à mieux se rétablir à partir de 2020, 2021.

Mme le Maire : vous avez vu, lors de la commission des finances, les prospectives telles qu'elles ont été calculées. Cela met en péril notre section de fonctionnement. Si nous allions vers une baisse de - 10 %, nous serions déjà avec une épargne nette négative en 2020. Donc, qui est prêt à prendre un tel risque ? Imaginons

que nous décidions, nous Majorité, de baisser les impôts tel que vous le souhaitez, et qu'en 2020, lors de l'établissement du budget, quelle que soit la Majorité qui se retrouve ici, celle-ci soit confrontée à une épargne nette négative, que fait cette prochaine équipe avec ça ? Nous ne pouvons donc pas imaginer finir un mandat en laissant courir un tel risque, et c'est au-delà du risque puisque c'est acté, chiffré, cela a été démontré. Nous ne pouvons pas envisager une telle chose. Ce serait totalement inconscient de notre part, incorrect, que de partir avec ce qui pourrait être une grosse ardoise, telle que nous l'avons connue lorsque nous sommes arrivés. Nous sommes des gens responsables, nous avons bien conscience du fait qu'effectivement nos taux sont très élevés, nous le disons, nous l'avons écrit, nous l'avons critiqué, nous le constatons, nous le regrettons. Pour autant, nous sommes des gens responsables et nous restons sur la ligne que nous nous étions fixée, à savoir ne pas augmenter les impôts, ce que nous avons tout à fait été en capacité d'assurer. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité de pouvoir dire, de façon pérenne, que nous pouvons les baisser. Et qu'est-ce que ce serait de les baisser cette année, en nous disant qu'il faudra les augmenter l'année prochaine parce que notre épargne nette est négative ? Restons cohérents.

**Mme De Coux** : d'autant plus que nous avons quand même des perspectives. Il est vrai que cette année il y a encore beaucoup d'incertitudes, d'une part sur les dotations de l'État, et d'autre part sur le projet du territoire du Muretain Agglo, pour lesquels nous espérons qu'il y aura de la solidarité pour Fonsorbes, nous espérons qu'il y aura un retour des revenus économiques que nous générons au sein du Muretain Agglo. Mais pour l'instant, rien n'est fait, le projet de territoire est en élaboration. Je pense que ce projet de territoire nous donnera des données plus solides sur lesquelles nous pourrions nous appuyer pour envisager une baisse des taux. Actuellement, je pense que nous ne sommes pas encore prêts, ce serait trop périlleux. Nous avons donc choisi de ne pas le faire. Mais, nous sommes bien entendu conscients du niveau élevé des taux appliqués aux Fonsorbais. C'est une évidence.

**M. Gaubert** : permettez-moi de revenir sur le sujet pratiquement chaque fois. Vous dites effectivement que, eu égard à la situation financière de la commune, eu égard aux investissements à venir, vous ne pouvez pas baisser les impôts. Rien ne dit que vous ne les augmenterez pas, première chose. La deuxième chose, c'est la communication que vous avez autour de cette non augmentation des impôts : "nous n'augmenterons pas les impôts". Je rappelle, vous étiez là, certaines autres personnes étaient là, autour de cette table, que cela fait depuis 2011 que les impôts n'ont pas augmenté parce qu'effectivement nous sommes sur des taux plafond, nous ne pouvons pas aller au-delà. Je crois qu'il ne faut pas dire aux Fonsorbais "c'est un cadeau, nous n'augmentons pas les impôts". Vous dites effectivement que nous pourrions les baisser, mais, qu'après nous pourrions être obligés de les augmenter. Vous n'avez effectivement pas cette visibilité sur les années à venir, après que vous pratiquiez la politique de dire "au cas où ne les baissions pas". Personnellement, je dis que vous avez eu des recettes exceptionnelles pendant quelques années ; il est vrai que vous auriez pu profiter de ces recettes exceptionnelles pour pouvoir baisser la fiscalité et ne pas l'augmenter. A mon avis, quand nous voyons le résultat de l'exercice, il y a quand même un excédent conséquent, nous voyons que vous avez la capacité d'autofinancement, qui se réduira effectivement au fil des années. Mais quelque part, je dis aujourd'hui que le discours ne tient pas. Dire aux gens que les impôts n'ont pas augmenté depuis 2011, que nous ne les baissions pas parce que nous ne savons pas les baisser, c'est ce discours qui me gêne. Chaque fois que je l'entends, cela me met un petit peu en colère.

**Mme le Maire** : M. Gaubert, si l'année prochaine, ou dans deux ans, nous nous retrouvons avec une épargne nette négative, comme c'était le cas en 2013, 2012 ... Rappelez-vous ce qui a été fait, ou ce qui n'a pas été fait sur le mandat précédent, c'est-à-dire en termes d'investissements, d'entretien du bâti communal, et autres. Rien n'a été fait. Nous parlions tout à l'heure de la vétusté des réseaux, nous le savons, vous vous en rendez-compte au fur et à mesure des commissions, nous avons des réseaux en mauvais état, nous avons une voirie qui n'est pas en bon état. Comment peut-on envisager de financer ce qui reviendra quelque part aux Fonsorbais ? Parce que c'est pour eux que nous le faisons, nous sommes là pour ça, que ce soit pour l'entretien du bâti, pour refaire les voiries, remettre l'assainissement au niveau auquel il doit être, etc. Comment ferons-nous pour réaliser ces travaux-là ultérieurement si nous ne pouvons pas aller voir un banquier, parce que nous n'avons pas des finances suffisamment saines, pour envisager d'emprunter ? Emprunter dans un cadre défini, raisonnable, de façon à ne pas nous retrouver dans une situation où nous ne serions pas capables d'assumer le remboursement du capital et des intérêts. Nous ne voulons pas nous retrouver dans la situation du mandat précédent, c'est clair. Nous voulons pouvoir continuer à porter des investissements qui permettent d'entretenir la ville et de réaliser les travaux nécessaires. Imaginez-vous vous retrouver Maire en 2020 et ne pouvoir rien faire parce que vos prédécesseurs ont baissé les impôts ; je pense que vous n'apprécieriez pas la situation. Donc, laissons-nous un petit peu de temps. Il est vrai que nous le disons d'une année sur l'autre, mais cette année encore nous allons dire que c'est prématuré. Attendons de voir ce que donnera le projet de territoire, attendons de voir ce que nous serons en capacité de faire sur les zones d'activités, et de voir les retours du Muretain Agglo. C'est ce que disait Mme De Coux en début d'intervention, à savoir que lorsque nous

comparons la situation financière de Fonsorbes à des villes de la même strate, la différence est fort probablement liée au fait qu'elles soient entrées en intercommunalité suffisamment tôt, au fait qu'elles aient une Attribution de Compensation positive, au fait qu'elles aient une Dotation de Solidarité Communautaire, autant de choses que nous n'avons pas. Ce sera peut-être un des facteurs qui permettra de progresser et d'envisager en 2021, 2022, une baisse des impôts. Nous le souhaitons tous. Ne croyez pas que cela me fasse plaisir de dire que je suis Maire d'une commune où les niveaux d'imposition sont parmi les plus élevés du département. Je n'en tire aucune gloire. Nous aimerions pouvoir le faire. Mais je pense que ce serait risqué.

**M. Mailhé** : nous en avons beaucoup parlé en commission des finances. Mon avis sur la diminution des impôts est le même que celui présenté par Mme De Coux, puisque nous avons fait des projections sur les années à venir. Les baisser, ce serait prendre un risque, et un risque de les réaugmenter l'année prochaine. Donc, je partage l'avis de Mme De Coux sur ce point-là.

Par contre, je tiens à vous dire, Mme le Maire, heureusement que l'ancienne Majorité a tout mal fait parce que je ne sais pas comment vous justifieriez vos budgets actuels. Heureusement qu'ils ont été aussi mauvais que ça.

**M. Gaubert** : je remercie Mme De Coux d'avoir essayé de nous convaincre avec des outils concrets, des schémas, mais je pense que tous les éléments n'ont pas été pris en compte. J'entends bien vos arguments, mais je ne suis pas d'accord avec votre analyse. Je vous remercie quand même du travail accompli, et comme le disait Mme le Maire, de l'effort pédagogique que vous faites. Beaucoup de progrès ont effectivement été faits en matière d'explications. Vous essayez effectivement de nous convaincre en expliquant le pourquoi du comment. Je trouve que c'est très bien. Comme je vous l'ai dit, nous avons le droit de ne pas être d'accord, et nous l'exprimons aujourd'hui, sur ce schéma. Mais, le travail a été fait, et je ne rejoins pas l'avis de M. Mailhé. Par définition, je ne devrais pas débattre avec vous parce que nous débattons le budget de la commune. Mais, je le dis parce que je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point.

**M. Mailhé** : heureusement, parce que pour tous les autres points nous étions d'accord.

Lorsque je dis "heureusement que l'ancienne Majorité a tout mal fait", c'est bien sûr avec une grande note d'humour, parce que beaucoup de choses ont été faites que vous utilisez actuellement.

**Mme Bobo** : nous aussi, nous aurions effectivement préféré que le taux baisse dès 2019. Mais, comme ils sont maintenus, nous voterons "pour".

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition des taxes directes locales tels que définis ci-dessus pour la TH, la TFB et la TFNB, pour 2019.

<b>VOTE</b>	Pour :	28
	Contre :	0
	Abstention :	5 (Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne, Perrot et Peter -par procuration-)

#### 14 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" (délibération n° 2019-064)

Mme De Coux : le Budget Primitif de fonctionnement 2019 se monte à 13 064 531 € en recettes et dépenses.

#### Recettes réelles de fonctionnement

Nous avons une prévision de 11 674 244 €, avec :

#### Les impôts et taxes

Nous retrouvons la prédominance des impôts, ce que nous disions tout à l'heure, et les dotations : impôts et taxes pour 60 %, pour lesquels nous prévoyons une augmentation des bases de 1,6 % en 2019 ; les dotations que nous prévoyons stagnent en 2019.

#### Les loyers et reversements des budgets annexes

Ils sont en baisse puisqu'en 2018 nous avons des reversements importants des budgets annexes ; en 2019, nous prévoyons des reversements, mais pour moins de 140 000 € alors qu'ils étaient de 250 000 € en 2018.

#### Les produits des services

Ils baissent légèrement, baisse liée à des ressources moindres par rapport à la mise à disposition auprès du Muretain Agglo pour les travaux de voirie.

### Le remboursement de la rémunération du personnel

Au même niveau qu'en 2018.

### Produits exceptionnels

De 110 000 € ; nous prévoyons des reversements du SIDEXE. Nous avons déjà encaissé cette année 56 000 € de produits du SIDEXE.

Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

### Dépenses réelles de fonctionnement

Nous les avons prévues à 10 421 190 €, en hausse de 3,5 %, nous allons voir pourquoi :

#### Les charges de personnel

Elles étaient stabilisées en 2018 ; forcément, elles augmenteront assez sensiblement, nous prévoyons une augmentation de 4 % qui sont dus, d'une part au fait que le Directeur des services techniques, heureusement, est maintenant là, chiffré à temps complet, il y a une création d'un poste au service urbanisme, il y a un dégel du PPCR, et il y a aussi les astreintes puisque nous avons mis en place un système d'astreintes. Nous restons quand même à 53 % en dessous de la moyenne nationale qui est de 54 % des dépenses de fonctionnement.

#### Les charges à caractère général

Notre volonté est d'essayer de les maintenir en 2019, après la forte hausse de 2018 ; nous en avons longuement parlé. Une attention particulière sera apportée à ce chapitre, en particulier sur le suivi des fluides et les contrats de prestations de services.

Le budget culture est maintenu, et nous pouvons souligner qu'il a plus que doublé depuis le début du mandat.

#### L'Attribution de Compensation

Elle représente 12 % de ces dépenses de fonctionnement ; elle est en légère baisse puisque l'annuité de dettes qui figure dans ces Attributions de Compensation baisse légèrement chaque année.

#### Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

C'est une contribution fixe qui ne bouge pas, liée à la réforme de la Taxe Professionnelle, que nous payons chaque année au même niveau.

#### Les syndicats, CCAS, SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), associations

Nous prévoyons une forte hausse puisqu'il y aura un rattrapage des travaux qui n'ont pas été réalisés en 2018, il y a un PUP (Projet Urbain Partenarial) pour l'eau potable pour 55 000 €. Il y aura les facturations du SDEHG. La subvention au CCAS a été également augmentée, et passe à 310 000 €. Ce poste représente 7 % des dépenses de fonctionnement.

#### Le remboursement des intérêts de la dette

Il reste stable, 2 %.

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 3,5 %, une augmentation due principalement à la hausse des dépenses de personnel et à la hausse des contributions aux syndicats.

Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire sur les dépenses de fonctionnement prévues pour 2019 ? *Aucune question n'est posée, aucune observation n'est soulevée.*

Le Budget Primitif d'investissement 2019 est prévu à 7 256 490 € en recettes et dépenses. Nous prenons des restes à réaliser de 2018 pour 1 200 000 €, votés en janvier dernier.

### Recettes d'investissement

L'autofinancement est composé du virement de la section de fonctionnement, prévu à 1 500 000 €, et des dotations aux amortissements.

#### Les réserves

Elles sont importantes, elles sont l'affectation des résultats votée tout à l'heure pour 1 200 000 € et le report du résultat de 1 154 000 €.

#### Les emprunts

Nous prévoyons en 2019, pour financer les investissements, un emprunt de 750 000 €.

#### Les cessions

Nous prévoyons des cessions pour 257 000 €, cela représente 4 % de nos recettes.

#### Les subventions

Elles sont importantes, à la hauteur de 1 055 000 €, elles concernent en particulier les travaux de l'ALAE et de la restauration au groupe scolaire du Trépadé, pour lesquels nous percevons des fonds du Département et de l'État.

#### Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée)

Il monte en puissance, à la hauteur de 8 % ; il représente la somme de 550 000 €.

Avez-vous des questions sur les recettes d'investissement ? *Aucune question n'est posée.*

### Dépenses d'investissement

#### Le report des travaux

Le report des travaux de 2018 est important ; nous l'avons vu, les travaux représentent 18 % des dépenses.

#### Le remboursement du capital de la dette

Il représente un peu moins de 10 %, il est à hauteur de 700 000 €.

#### Les réserves

Elles représentent 14 %, elles sont évaluées à un peu moins d'1 000 000 € pour les travaux futurs.

#### Le fonds de concours

Il s'agit des 100 000 € du solde des travaux de voirie. Je vous rappelle qu'au niveau de la voirie, nous payons la plus grande partie dans l'Attribution de Compensation, mais nous pouvons en payer une petite partie par fonds de concours, ce qui permet d'alléger le budget de fonctionnement. Ces 100 000 € permettront de solder le pool-routier de 2018.

#### Les nouveaux travaux de 2019

Ils représentent 57 % de ces dépenses d'investissement, soit à peu près la somme de 4 000 000 €. Nous avons réparti ces nouvelles dépenses, ainsi que les restes à réaliser de 2018, par thèmes :



- Enfance et jeunesse, et sport  
Pour 2019, il y a des dépenses importantes, en particulier pour les écoles : l'ALAE et la restauration représentent un gros montant.  
Il y a aussi des travaux de rénovation de la maternelle du Trépadé, nous en avons parlé tout à l'heure, par rapport au chauffage qui se fait par radiateurs électriques pour lequel nous allons chercher un mode de chauffage plus économe.  
Il est également prévu des travaux sur les toitures des écoles, ainsi que des travaux sur la qualité de l'air, tout cela pour la somme de 1 738 600 € en 2019, avec un reste à réaliser de 136 431 €.
- Les investissements ont un impact positif sur le fonctionnement  
C'est la viabilisation d'une parcelle que nous destinons à la vente, soit pour 25 000 €, avec un reste à réaliser de 5 784 €.
- Développement durable  
Vous savez que le développement durable est quelque chose qui nous tient à cœur, et nous essayons d'orienter le plus possible nos investissements dans ce sens.  
Des cheminements doux sont prévus, en particulier la fin de la coulée verte du Riouvouet, des pistes cyclables, des plantations, des panneaux, tout cela pour la somme de 220 000 €, avec un reste à réaliser de 2 000 €.
- Développement économique  
Une importante enveloppe est prévue pour 2019, avec la fin du tiers lieu, puisque nous prévoyons une mise en service de ce dernier en septembre, si tout va bien, et le début, éventuellement, des travaux sur Cantegraille, pour la somme de 564 500 €.
- Fin des travaux du cimetière  
C'est le plus important des restes à réaliser de 2018, à savoir 868 728 €. Nous avons prévu 100 000 € en 2019, ce qui devrait permettre de terminer le cimetière.
- Cadre de vie  
Nous avons prévu 300 500 € en 2019, avec un reste à réaliser de 82 132 €. Il s'agit de la fin des études sur le PLU, des travaux sur la voirie et les écrans lumineux qui sont dans le reste à réaliser, du budget participatif, d'une nouvelle aire de jeux que nous voudrions installer à la Béouzo.
- Revitalisation du cœur de ville  
Après les études qui ont été réalisées, et qui commencent à se préciser, nous allons essayer de démarrer certains projets, en particulier des acquisitions foncières et l'aménagement du Parc des Lavois. Tout cela pour la somme de 310 000 €.
- Travaux de rénovation d'accessibilité  
Il est prévu des travaux dans la Mairie et dans les bâtiments publics, pour 221 200 €.
- Investissements pour besoins des services  
Nous avons prévu cette année de renouveler la balayeuse qui tombe très régulièrement en panne, ce qui nous permettra, nous l'espérons, de faire des économies sur la maintenance du matériel roulant ; l'achat d'un polybenne est aussi prévu pour les services techniques, plusieurs logiciels, ainsi que du matériel informatique et le câblage, qui a bien démarré. Nous pouvons espérer qu'il permettra un meilleur fonctionnement dans les services car le dispositif actuel arrivait vraiment au bout. Tous ces travaux pour les besoins des services sont évalués à 431 620 €.

Donc, le total des investissements sur 2019 est chiffré à 3 911 420 €, avec le reste à réaliser de 2018 à 1 219 589 €, ce qui nous fait un total de 5 131 009 €.

Avez-vous des questions ou des observations sur ces dépenses qui sont prévues en 2019.

**Mme Bobo** : concernant les besoins des services : la balayeuse, pour 180 000 €. Il s'agit d'une compétence du Muretain Agglo. Je ne comprends donc pas pourquoi ce serait à nous de la financer.

**Mme le Maire** : l'entretien de la voirie n'est pas une compétence du Muretain Agglo. Il y a effectivement une mise à disposition du personnel, mais pas des équipements. C'est donc à la charge des communes. Il est mis à disposition un agent à temps complet.

**Mme Bobo** : quel est le pourcentage de mise à disposition du personnel ?

**Mme le Maire** : c'est du personnel Mairie, un agent à 90 %.

**M. Mailhé** : l'investissement a un impact positif sur le fonctionnement, de quoi s'agit-il ?

**Mme De Coux** : ce sont les travaux de viabilisation sur un terrain destiné à la vente pour ensuite générer des ressources.

**M. Mailhé** : quel est ce terrain ?

**Mme De Coux** : c'est le terrain situé en bas des "Treize Vents".

**M. Mailhé** : est-ce que les travaux prévus pour les déplacements de conduites d'eau pour le terrain qui sera vendu à Cantegraille ont été budgétisés ?

**Mme le Maire** : ils doivent être inscrits sur la ligne budgétaires "travaux divers".

**Mme De Coux** : effectivement, il n'y a pas de ligne particulière dédiés à ces travaux. Ils seront dans la ligne "travaux divers".

**M. Mailhé** : cela veut dire qu'ils prendront pratiquement l'ensemble de la ligne. Avez-vous estimé le déplacement des canalisations sur ce terrain ?

**Mme le Maire** : non, je ne pense pas qu'il soit chiffré à ce jour.

**M. Mailhé** : parce que ce sera fait sur l'année ?

**M. Marin** : ils ne sont pas chiffrés, mais de toute façon ils seront amortis par le prix de la vente du terrain.

**M. Mailhé** : sur les recettes d'investissement, combien avez-vous prévu la vente du terrain ? Avez-vous déduit ces travaux sur le prix du terrain ?

**Mme De Coux** : les recettes d'investissement prévues sont largement supérieures aux frais qui seront générés par le déplacement de la conduite.

**M. Mailhé** : j'espère bien.

**Mme De Coux** : j'ai dit "largement", elles sont bien au-dessus. Nous regrettons bien aussi qu'il y ait effectivement cette conduite à déplacer. Du coup, il est vrai que les ressources générées par la vente de ce terrain seront diminuées du montant de ces travaux.

**M. Mailhé** : un dernier point : lorsque nous lisons le tableau, je m'amuse à classer les budgets du temps que tu en parlais Valérie ; je me rends-compte que lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous avons parlé du développement durable, et je vois que c'est l'avant dernier budget.

**Mme le Maire** : lorsque nous parlons de "développement durable", nous parlons également "économies d'énergies". Donc, pour tous les travaux qui sont faits dans les écoles, nous nous sommes posé la question de savoir où nous les mettons : est-ce que nous mettons un thème "enfance jeunesse-sport" ou faisons-nous un thème "développement durable" et nous mettons ces travaux dans ce dernier ? Parce que c'est ce dont il s'agit : lorsque nous parlons de changement de système de chauffage à la maternelle du Trépapé, nous faisons du développement durable.

**Mme De Coux** : de même pour les travaux de l'aménagement du parc des Lavois : nous les avons inscrits dans "revitalisation du cœur de ville" parce que c'est dans ce projet, mais ils pourraient aussi être inscrits dans le développement durable. Il est vrai que cette répartition donne à la fois des enseignements, mais il ne faut pas non plus la prendre à la lettre. Le développement durable est tellement transversal comme thème qu'il y a énormément de choses à y mettre.

**Mme le Maire** : il est clair qu'elle est arbitraire. Effectivement, nous aurions pu mettre dans le développement durable des centaines de milliers d'euros si nous y avons inclus les travaux des écoles.

**Mme De Coux** : l'accessibilité peut aussi aller dans le développement durable. Il est vrai que nous pouvons nous interroger sur la pertinence de ce classement, en particulier pour le développement durable qui est quelque chose de particulièrement transversal.

**M. Mailhé** : et qui est un axe de politique.

**Mme De Coux** : avez-vous d'autres observations sur ces dépenses d'équipements ?

**Mme Bobo** : oui., concernant l'"acquisition foncière cœur de ville", pour 20 000 €, et l'"acquisition bâti cœur de ville", pour 100 000 €. Quels sont les bâtiments prévus ? Pouvons-nous savoir à quel endroit ils se situent ?

**Mme le Maire** : il y a un point du Conseil Municipal à suivre qui relève de l'achat d'un terrain dans le cadre de cette réflexion. Ensuite, je crois que cela a déjà été expliqué plusieurs fois. Nous sommes adhérents à l'Établissement Public Foncier, c'est lui qui portera les investissements, ce n'est pas la commune qui les paiera.

**Mme De Coux** : s'il n'y a plus d'observation, nous passons donc à un aperçu sur la capacité de désendettement :

## Capacité de désendettement

Nous voyons qu'elle reste nettement en dessous de la moyenne nationale. Je rappelle qu'un emprunt de 750 000 € est prévu en 2019.

En conclusion sur ce Budget Primitif 2019, nous pouvons dire que nos efforts portent sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche de recettes nouvelles, et, en investissements, sur la rénovation des équipements existants et la construction de nouveaux équipements pour répondre aux besoins des Fonsorbais. La volonté de la commune est également de développer l'activité économique afin de créer des emplois et générer des nouvelles ressources, dont nous pouvons espérer qu'elles permettront à moyen terme de diminuer l'effort fiscal des Fonsorbais, ainsi que le recours à l'emprunt.

Avez-vous des observations à faire sur le Budget Primitif 2019 de la commune ?

**M. Lalanne** : je vais faire un récapitulatif un peu de ce qui a été présenté et puis de nos sentiments, je vais partir du général au plus précis.

*"La Loi de programmation finances 2018-2022 impose aux collectivités une contradiction apparente : comment diminuer encore les dépenses de fonctionnement pour générer de l'épargne et ne pas bloquer l'investissement en imposant un ralentissement sévère du recours à l'emprunt alors que les taux sont au plus bas ?*

*Quel va être l'impact, forcément négatif malheureusement, de l'inflation qui redémarre sur la cible de progression des dépenses des collectivités territoriales imposées par l'État ? Compte-tenu des projections prévisibles, la limite pourrait être de 1,55 % au lieu de 1,2 %.*

*Si la suppression de la Taxe d'Habitation est actée, les modalités définitives de dégrèvement, mais surtout de compensation par l'État, ne sont toujours pas lisibles.*

*Tout ça pour dire qu'on sent bien les contraintes et les incertitudes qui pèsent sur les orientations budgétaires dans l'attente des décisions en plus à venir consécutives aux remontées du fameux "grand débat" et face aux attermoissements et louvoisements de l'État.*

*Dans ces conditions, la date de remise des travaux budgétaires, les projections que l'on peut faire après 2019 ne peuvent pas être sérieusement prises en compte, malheureusement là aussi.*

*De même pour la référence avec les communes de la strate nationale, ce n'est plus tellement significatif, compte-tenu de l'intégration de toutes les communes dans les intercoms, où les politiques de gestion sont parfois très différentes, forcément.*

*Le budget que vous présentez est un budget de fonctionnement globalement équilibré, mais il reste dépendant des dotations, soit près de 25 %, et de la fiscalité à hauteur de 50 %.*

*La diminution des recettes exceptionnelles que l'on a pu connaître influe fortement sur la capacité d'autofinancement, environ 50 % de moins, d'après les tableaux, par rapport à 2017.*

*Les charges à caractère général ne baissent pas, la problématique reste, on en a parlé, les fluides, et une action visant la pratique des contrôles et visant les comportements des usagers doit être mise plus fortement en œuvre.*

*Malgré le groupement de commandes pour le gaz, la prévision budgétaire fait apparaître une augmentation de 3 % de ce poste sur 2019.*

*Pour parler maintenant de l'épargne brute, qui est, comme tout un chacun le sait, indicateur de la santé financière de la collectivité, mais aussi l'outil de pilotage, permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. Comme l'épargne de gestion, elle accuse une baisse de 20 % de 2018 à 2019, et l'épargne nette de 36 %. Donc, elle impacte forcément la capacité d'autofinancement.*

*Pour aller plus avant, et en abordant le chapitre des ressources humaines : la mise en conformité du temps de travail est une avancée positive. L'avenir impose néanmoins de réfléchir à des partenariats publics/privés. La population de Fonsorbes augmente, les problèmes de sécurité publique suivent ; nous aurions souhaité voir la création d'un poste supplémentaire pour la Police Municipale afin qu'elle puisse faire mieux face à ses missions.*

*Les dépenses d'investissement, surtout celles consacrées au développement économique et à la revitalisation du cœur de ville, ne sont pas des marqueurs réellement significatifs du "programme d'investissements ambitieux pour 2019" que vous avez annoncé.*

*La capacité de désendettement est bonne, ce qui est conforme à la loi d'orientation des finances publiques qui préconise un désendettement massif au profit d'une augmentation des excédents. Par contre, cela influe aussi sur la capacité d'autofinancement.*

*Comme il a été dit, et débattu, la commune de Fonsorbes doit trouver de nouvelles recettes, en particulier au travers de la création de zones économiques que nous soutiendrons. Pour cela, il est nécessaire de s'engager dans des projets pluriannuels. Malheureusement, force est de constater que les débats que nous avons eus en commission de développement économique, bien que riches, ne démontrent pas l'existence de fondations solides en ce sens.*

*Vous semblez avoir reçu beaucoup de promesses, mais, comme vous le savez, chacun sait qu'elles n'engagent que ceux qui les reçoivent.*

*L'un des leviers qui pourrait rendre Fonsorbes attractive pour les entreprises est celui de la fiscalité, donc la fiscalité des entreprises. Nous pensons qu'une réflexion dans ce sens est à conduire d'urgence.*

*Le combat économique s'est déporté vers le Muretain Agglo. Fonsorbes doit rechercher des alliances et faire entendre sa voix. Il est anormal et injuste que notre ville, deuxième commune de l'agglo en nombre d'habitants, et quelles qu'en soient les charges négatives, ne se fasse pas plus entendre face à l'absence de réelle solidarité de cette intercommunalité que nous avons pu constater.*

*Afin de contenir les dépenses, notre commune, au-delà des charges à caractère général, doit trouver de nouvelles sources d'économies, contenir sa masse salariale en mutualisant les moyens. Là aussi, force est de constater que les possibilités de mutualisation offertes par l'intercommunalité sont actuellement en dessous des capacités opérationnelles. Force est aussi de constater toujours que ce n'est pas le souci majeur des communes de Muret, Portet et Roques. Le partage des frais de fonctionnement, et surtout celui des investissements, sont là aussi perfectibles.*

*Pour ce qui concerne la fiscalité locale, nous en avons débattu tout à l'heure.*

*Pour ce qui concerne les budgets annexes, nous avons fait part de notre position de principe.*

*Et pour résumer, le budget que vous nous présentez est un budget en accord avec votre politique de gestion des affaires. Les actions que vous souhaitez entreprendre dans différents domaines, comme la baisse des dépenses, l'épargne et les investissements, ne rentrent pas suffisamment dans le détail, et ne font pas toujours l'objet d'un programme ou projet à moyen ou long terme. Du moins, nous le ressentons comme tel.*

*Donc, dans ces conditions, nous voterons l'abstention pour ce budget."*

**Mme le Maire :** merci M. Lalanne. Vous parlez d'"épargne brute", d'"épargne nette" ; ce qui est aussi intéressant, c'est de parler d'"épargne nette retraitée" parce que c'est elle qui montre effectivement ce qu'est notre gestion, indépendamment de tout ce qui est rentrées liées au SIDEXE, à la dissolution du SIVOM. Cette épargne nette retraitée montre bien que la qualité de la gestion y est et que nous avons effectivement assaini les finances de la ville. Je crois que cela est indéniable, personne ne peut le contester.

Vous avez parlé de "partenariat public-privé". Je crois que de nombreuses villes en reviennent. Je ne sais pas ce que vous mettez derrière la notion de "partenariat public-privé", c'est quelque chose à très haut risque. Je ne sais pas ce que vous voulez faire avec des partenaires privés, mais cela laisse perplexe.

**M. Lalanne :** j'ai juste voulu dire qu'il serait peut-être intéressant d'engager une réflexion dans cette direction. Nous pouvons nous appuyer sur les acquis de ceux qui en ont engagés, ils ne sont pas tous négatifs. Nous pourrions peut-être tirer une réflexion adaptée à la commune de Fonsorbes. Je ne suis pas d'accord lorsque nous posons des a priori négatifs : "cela n'a pas marché chez les autres, donc cela ne marchera pas chez nous". Nous réfléchissons, nous discutons, nous essayons et nous voyons si cela marche ou pas.

**Mme le Maire :** M. Lalanne, si vous avez des informations sur des partenariats publics-privés sur des dimensions qui restent celles de notre commune, qui pourraient éventuellement nous intéresser, n'hésitez pas à nous les apporter. Mais, a priori, je suis extrêmement perplexe.

Vous avez parlé de postes pour la Police Municipale ; il y a tellement de services dans lesquels nous aimerions créer des postes, à la Police Municipale entre autres avec effectivement un responsable de service qui chapote tout ce qui est sécurité, Vigipirate, organisations de manifestations. Il n'y a pas de doute sur le fait que nous en aurions aujourd'hui besoin, vu la dimension de la commune. Mais, nous n'en avons pas les moyens. Au même titre que nous aimerions pouvoir embaucher des personnes avec des compétences toutes particulières qui nous font défaut dans certains services ; nous n'en avons pas les moyens.

**M. Lalanne :** pour la Police Municipale, je vous ai demandé de chiffrer le poste, vous l'avez fait, pour un coût annuel de 31 000 €. Or, je constate que le budget citoyen, qui s'essouffle vraiment dans les choix et dans les recherches de constructibles, amène quand même une dépense de 50 000 €. Effectivement, ce sont des choix, des choix politiques, c'est sûr.

**Mme le Maire :** nous n'allons pas épiloguer sur ce sujet, mais il nous paraissait important, en terme de participation citoyenne, de pouvoir proposer cette opportunité puisque nous sommes en plein dans les débats d'engagement citoyen, d'arrêter de faire tomber des choses verticales et de travailler effectivement avec les citoyens, quels qu'ils soient. Nous avons vu le résultat sur Bidot : ce budget participatif a été un vrai succès. Pour celui qui sortira chemin Fontrouge, nous espérons qu'il rencontrera le même succès. Mais il est clair que nous tâtonnons là-dessus, et nous aimerions que beaucoup plus de Fonsorbais se l'approprient. Des choix budgétaires sont à faire, nous avons fait celui-ci.

**Mme De Coux :** si ce budget participatif ne fonctionne pas, nous pouvons l'arrêter. Par contre, si nous embauchons un personnel, c'est sur des dizaines d'années.

**Mme le Maire :** vous avez parlé de fiscalité des entreprises. Cette dernière est fixée par l'EPCI. Nous avons des taux qui sont plus bas que le SICOVAL, plus bas que la métropole toulousaine. A priori, cette fiscalité ne devrait pas être un frein pour venir s'installer sur le secteur du Muretain Agglo.

Vous avez dit "se faire entendre du Muretain Agglo". Je sais que cela vous a été rapporté puisque vous l'avez dit. Je suis intervenue en Conseil Communautaire en exprimant le regret qu'il ne soit pas question de solidarité,

et de Dotation de Solidarité Communautaire ou d'une forme quelle qu'elle soit de renvoi de finances solidaires aux communes. Je suis intervenue en Conseil Communautaire de façon très claire, je l'ai exprimé à l'occasion du Débat des Orientations Budgétaires ; j'ose espérer avoir été entendue. Nous en reparlerons lorsqu'il sera question du budget. Vous ne pouvez pas dire que Fonsorbes ne tient pas sa place et qu'elle ne dit pas ce qu'elle a à dire. Les interventions ont été faites également dans le cadre des ateliers Projet de Territoire. Nous nous sommes clairement exprimés sur la nécessité et le besoin que nous avons d'une meilleure répartition du développement économique, du fait que nous soit renvoyée la richesse générée par les communes qui ont la chance d'être le long de l'autoroute. Nous participons au financement, il est légitime que cela nous soit retourné. Je fais ressortir régulièrement les mots "solidarité", "équité", "territoire juste". Cela revient de façon récurrente dans mon discours, n'ayez pas de doute là-dessus. Derrière, vous attendez peut-être des actes, à suivre.

**M. Lalanne** : je ne mets pas en cause votre action au sein de la Communauté d'Agglomération. Je dis simplement que Fonsorbes n'est pas entendue, ce n'est pas possible. Nous sommes face à un mur, face à ces gens-là. Il y a un triumvirat épouvantable.

**Mme le Maire** : je ne suis pas sûre que nous puissions parler de triumvirat. Je pense qu'il n'y a pas que Fonsorbes qui est un petit peu oubliée dans le cadre de la solidarité, nous pouvons citer Saint-Lys, les communes de l'ouest globalement. "Oubliées", je ne sais pas, mais elles ne sont pas prises en compte au niveau où elles devraient l'être, tous les Élus du secteur sommes d'accord là-dessus ; nous ne sommes pas les seules, il n'y a pas que les communes de l'ex canton de Saint-Lys.

**M. Mailhé** : j'en reviens à ce que disais M. Lalanne concernant la création d'un poste de responsable à la Police Municipale, pour lequel nous n'avons pas les moyens de le créer. Mais, nous avons tout de même eu les moyens de créer deux postes suite à une réorganisation.

**Mme le Maire** : je crois que nous avons déjà beaucoup échangé là-dessus. Ce qu'il manquait à la commune, ce sont des responsables de services avec des compétences. Nous allons effectivement les chercher à l'extérieur, parce que ce sont des besoins que nous avons. Nous sommes une commune de 12 000 habitants, et il nous a paru légitime, regardez ce qu'il se passe sur les communes de même strate, d'avoir un responsable de service sur les services techniques proprement dits, un responsable de service en charge de l'urbanisme et un responsable de service en charge des VRD (Voirie Réseaux Divers), voiries, réseaux, éclairages électriques, et un autre responsable en charge de tous les chantiers que nous lançons. Cela ne me paraît pas, pour une commune de notre niveau, avec les besoins que nous avons en termes de travaux, être dans l'excès. Allez voir ce qu'il se passe ailleurs, allez voir les catégories, puisque nous parlons de catégories dans la Fonction Publique Territoriale (catégories A, B et C), regardez le nombre de catégories A que nous avons à Fonsorbes, je crois que nous en avons trois pour une commune de 12 000 habitants. Comment voulez-vous que nous puissions travailler et être bien accompagnés si nous n'avons pas les bonnes personnes aux bons endroits ? Cela ne peut pas fonctionner, malgré l'investissement des Élus. Par rapport à cela, notre position est extrêmement claire : nous avons besoin de pouvoir nous appuyer sur des personnes compétentes. Donc, nous allons les chercher.

**M. Mailhé** : je ne parle pas du nombre de catégorie A, nous parlons de la priorisation de création de postes. Si visiblement il y a besoin d'un poste à la Police Municipale, pourquoi avons-nous créé deux postes, un de Directeur des services techniques, et un de Responsable de l'urbanisme, si ce n'est qu'en le justifiant d'un manque de compétences ? Ceci dit, ce qui n'est pas valorisant pour les personnes qui étaient en poste.

**Mme le Maire** : vous le prenez comme vous le voulez, M. Mailhé, mais toujours est-il que vous-même, en ne votant pas le Compte Administratif, vous avez mis en cause la compétence de tous les services administratifs, comptables et secrétariat général. Voter le Compte Administratif, c'est voter l'honnêteté d'un budget et le fait que les chiffres sont justes. En votant "contre", cela veut dire que vous mettez en cause mon honnêteté et leur travail parce que je m'appuie sur leur travail. Donc, ne venez pas nous donner des leçons sur ce point de vue-là, M. Mailhé.

**M. Mailhé** : je ne donne pas de leçon, mais c'est le sentiment que j'ai sur le Compte Administratif 2018, et c'est une question de sentiment puisque vous l'avez confirmé en sortant de la salle.

**Mme le Maire** : je suis sortie de la salle parce que c'est obligatoire, M. Mailhé. Décidément, vous n'avez strictement rien compris. Nous allons passer au vote, et clôturer là-dessus ; ou il vous faudra venir prendre une leçon auprès peut-être du Directeur financier qui vous expliquera en toute bonne volonté la distinction entre Compte de Gestion, Compte Administratif et budget.

**M. Mailhé** : lorsqu'on commence à attaquer une personne, c'est que l'on est à court d'arguments.

**Mme Rangoly** : *"le fonctionnement coup par coup est néfaste pour la commune. Une commune "pauvre", par rapport aux communes de même strate, doit être dans des logiques gestionnaires et prévisionnelles maîtrisées et programmées. Elle se base sur le maintien en l'état de l'existant, cela n'apparaît pas clairement. Par contre, les travaux n'étant pas réalisés, les réserves financières s'accumulent."*

Nous retrouvons les mêmes travers dans le budget 2019. Nous soulignons que nous ne mesurons pas l'effet d'appartenance au Muretain Agglo. Rappelons que la commune verse une Attribution de Compensation de 1 200 000 €, et les habitants, au travers des impôts, paient aussi 1 500 000 €.

A la lecture des documents de la fiscalité directe, nous constatons, de 2014 à 2018, un taux constant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 11,50 %, alors que la mise en place du tri sélectif devait à l'époque permettre une baisse de ce taux.

Nous demandons au Muretain Agglo, par votre intermédiaire, de nous communiquer l'"état de répartition" de la TEOM qui sera à comparer avec "la comptabilité croisée par fonction", sachant que les recettes ne doivent pas dépasser les dépenses, ce qui semblerait être le cas aujourd'hui.

Du fait des injonctions du Préfet, le taux de la TEOM va baisser en 2019, mais sera compensé par une hausse de la Taxe Foncière à proportions identiques (annonce faite lors du Rapport d'Orientations Budgétaires du Muretain Agglo).

Au maintien de la pression fiscale sur nos concitoyens et de la baisse des prestations rendues à la population, nous préférons la mise en place de mesures incitatives à plus de tri.

En fonctionnement, de nombreux postes sont provisionnés de façon trop aléatoire. Les recettes sont excédentaires. Le delta laisse à prévoir encore un résultat positif.

Tous ces éléments confirment la possibilité d'autres choix en fonctionnement, dont une baisse des impôts, sans mettre en péril l'existant et le devenir. Un montant autour de 350 000 € pourrait être redistribué aux Fonsorbais. Pour rappel, depuis 2014, uniquement grâce à l'augmentation des bases et des nouveaux arrivants, la commune a encaissé 1 000 000 € de plus.

Les chiffres 2018 montrent des excédents qui pourraient bénéficier aux Fonsorbais par une possible baisse des impôts locaux. En effet, sans prendre en compte les excédents cumulés, et en excluant les recettes exceptionnelles (reversement des budgets annexes et recettes exceptionnelles), le résultat 2018 est de 900 000 €, qui représente presque 15 % (1/6<sup>ème</sup>) des seules recettes de Taxes Foncières et d'Habitation.

Cette analyse, appliquée en 2017, montre que le résultat représentait 14,51 % des taxes payées directement par les Fonsorbais. On nous rétorquera que les excédents servent à investir à long terme. Sauf que cela montre une possibilité de baisse d'impôts sans mettre à mal les investissements (- 1 % de recettes d'impôts représente - 60 000 € à mettre en relation avec un budget communal global de presque 19 000 000 €).

Pour le dernier budget de cette mandature, nous voterons également "contre", dénonçant le provisionnement excessif pour de grands travaux électoralistes. Le développement durable devrait être transversal et apparaître dans tous les projets.

La municipalité, comme à son habitude, ne prend pas en compte le quotidien, l'environnement et l'humain."

**Mme De Coux** : je voudrais faire une intervention par rapport à cette enveloppe de 350 000 € : cette somme correspond à peu près aux - 10 %, évoqués tout à l'heure, de baisse du taux de la Taxe Foncière, c'est-à-dire que nous nous mettons dans un cadre où nous avons une épargne nette négative dès 2020. Je rappelle qu'une épargne nette négative veut dire que, sur notre fonctionnement, nous n'arrivons pas à dégager assez d'argent pour rembourser le capital de la dette. Il faudrait donc le faire avec, notamment, des réserves ; mais il ne faut pas le faire. C'est une situation dans laquelle il vaut mieux éviter de se mettre. Les - 10 % nous paraissent clairement imprudents.

**Mme le Maire** : sur le développement durable, je crois que j'ai fait la réponse tout à l'heure, nous le retrouvons partout en fait. Nous avons peut-être eu le tort de faire cette ligne "développement durable" parce que je n'ai pas de doute sur le fait que ce sera utilisé pour dire que peu d'actions sont prévues en développement durable. Mais, remettez-vous sur le fait que c'est bien quelque chose de transversal et que nous retrouvons les travaux des écoles, etc.

Pour ce qui concerne les travaux non réalisés : ils ne sont pas réalisés, aussi, parce que les entreprises ne sont pas dans les délais. Sur le cimetière, nous espérons bien qu'ils soient finis fin 2018, mais il n'est pas terminé. Nous prenons les entreprises lorsqu'elles sont disponibles, elles avancent en fonction, notamment sur le cimetière, de la météo. Lorsqu'il s'agit de faire des drains à six mètres de profondeurs, elles arrêtent de creuser lorsqu'il pleut beaucoup. Nous avons des contraintes qui ne sont pas de notre choix, nous subissons le fonctionnement des entreprises.

L'Attribution de Compensation du Muretain Agglo : elle est effectivement ce qu'elle est ; et encore une fois, elle est ce qu'elle est parce ce que nous sommes entrés beaucoup trop tardivement en intercommunalité.

Vous avez raison, il y aura une baisse de la TEOM de façon à avoir une neutralité fiscale. Ce sera renvoyé sur le foncier bâti. Nous resterons sur quelque chose de neutre, il n'y aura pas d'augmentation pour les administrés, sachant que ce n'est pas parce que nous trions davantage que cela coûte moins cher. C'est vertueux de trier davantage parce que nous sommes de bons écocitoyens. Quoique nous en pensions, le coût du traitement des déchets ne se fait qu'en se majorant. Donc, en triant plus, nous ne faisons pas forcément faire des économies à l'intercommunalité, contrairement à ce que vous pouvez penser.

Ensuite, je n'ai pas bien compris, parce que vous n'arrêtez pas d'argumenter sur le fait que nous aurions pu baisser les impôts, et tout à l'heure vous avez voté "pour" le fait que nous les laissions stables. Je ne comprends



pas bien comment vous pouvez, d'une part, ... s'il vous plaît, sur les bavardages, sinon nous avons des problèmes d'enregistrement ... émettre plein d'arguments pour les baisser, et, d'autre part, voter la stabilité. Manifestement, il y a des choses que vous n'avez pas bien comprises.

**Mme Bobo** : nous avons bien dit, avant la stabilité, que nous aurions préféré qu'ils baissent quand même. C'est déjà mieux qu'une augmentation.

**Mme le Maire** : si tout le monde est intervenu, nous allons pouvoir le mettre aux voix. Nous votons globalement le fonctionnement et l'investissement, nous ne détaillerons donc pas ces deux sections.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2019 du budget principal "Commune" :

<b>VOTE</b>	Pour :	22
	Contre :	6 (Mmes Bobo, Boyer, Rangoly et MM. Lorrain, Mailhé et Pilet -par procuration-)
	Abstention :	5 (Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne, Perrot et Peter -par procuration-)

**15 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2018 (délibération n° 2019-065)**

**Mme De Coux** : la somme de 15 628,80 € est à affecter. Compte-tenu des besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé d'y affecter la somme de 1 070,00 € ; la somme restante de 14 558,80 € sera reportée en section de fonctionnement.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2018 pour les sommes énoncées.

<b>VOTE</b>	Pour :	28
	Contre :	5 (Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne, Perrot et Peter -par procuration-)
	Abstention :	0

**16 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" (délibération n° 2019-066)**

**Mme De Coux** : je rappelle, comme je l'ai fait tout à l'heure pour 2018, que dans le cadre du plan de redressement, la SCI Tony a payé la cinquième semestrialité le 8 mars, et a également versé le loyer de mars 2019. A ce jour, nous sommes à 59 350,03 € d'impayés, dont 58 232,29 € TTC de loyers et 1 117,74 € de charges. La provision pour charges réalisée est de 82 000 €. Nous envisageons donc une reprise de 33 000 €. Nous ferons bien sûr le point au fur et à mesure de l'évolution de l'année 2019.

**Recettes de fonctionnement**

Ce sont les loyers, pour 39 850 €, les reprises d'amortissements dont je viens de parler pour 33 000 €.

**Dépenses de fonctionnement**

Les 47 178 € sont un reversement possible au budget communal.  
 Les charges financières sont les intérêts d'emprunt pour 18 155 €.  
 Les dotations aux amortissements sont de 22 076 €.

**Recettes d'investissement**

Le solde reporté est de 4 €.  
 Les excédents de fonctionnements sont de 1 070 €.  
 Les amortissements sont de 22 076 €, ils complètent les recettes.

**Dépenses d'investissement**

Le remboursement de l'emprunt pour 23 150 €, qui équilibre ce budget.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2019 du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" :

<b>VOTE</b>	Pour :	28
	Contre :	5 (Mme Dubois, MM. Gaubert, Lalanne, Perrot et Peter -par procuration-)
	Abstention :	0

#### 17 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" (délibération n° 2019-067)

Mme De Coux : la somme de 3 350,22 € est à affecter. Compte-tenu que la section d'investissement n'a pas besoin de financement, cette somme sera reportée en section de fonctionnement. Il n'y a donc pas d'affectation, et donc pas de vote.

##### Recettes de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement reporté est de 3 351 €.

Les produits de gestion courante, en l'occurrence les loyers, se montent à 52 875 €.

##### Dépenses de fonctionnement

Dans les charges à caractère général, nous prévoyons une somme en cas de besoins de travaux d'entretien de 5 155 €.

Arrondis de TVA pour 5 €.

Les charges financières sont les intérêts d'emprunt à hauteur de 11 500 €.

Les opérations d'ordre entre sections, sont la dotation aux amortissements, pour 39 566 €

##### Recettes d'investissement

Le solde reporté d'investissement pour 20 486 €.

Les amortissements pour 39 566 €.

Soit un total de 60 052 €.

##### Dépenses d'investissement

Le remboursement d'emprunt + la caution pour 48 555 €.

Dans les immobilisations corporelles, une somme est prévue pour d'éventuels travaux de 11 497 €, dont 1 602 € de reste à réaliser (travaux sur toiture).

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2019 du budget annexe "Bâtiment Locatif" :

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 18 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" (délibération n° 2019-068)

Mme De Coux : la somme de 5 029,48 € est à affecter. Compte-tenu que la section d'investissement n'a pas besoin de financement, cette somme sera reportée en section de fonctionnement. Il n'y a donc pas d'affectation, et donc pas de vote.

##### Recettes de fonctionnement

Nous retrouvons le résultat de fonctionnement reporté.

Les produits de gestion courante sont les loyers, pour la somme de 17 430 €.

##### Dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général pour d'éventuels travaux d'entretien, pour 5 000 €.

Dans les autres charges de gestion courante, nous retrouvons un reversement possible au budget principal de 16 640 €.

Une dotation aux amortissements de 820 €, compte-tenu du fait qu'en 2018 il y a eu des travaux sur ce budget. Soit un total de dépenses de 22 460 €.

**Recettes d'investissement**

Le solde reporté est de 17 355 €.

Les amortissements pour 820 €.

Soit un total de recettes de 18 175 €.

**Dépenses d'investissement**

La caution à rembourser en cas de départ de l'entreprise prévue à 1 300 €.

Des travaux éventuels pour la somme de 16 875 €.

Soit un total de dépenses de 18 175 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2019 du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" :

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**19 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" (délibération n° 2019-069)**

Mme De Coux : la somme de 25 000 € est à affecter. Compte-tenu que la section d'investissement n'a pas besoin de financement, cette somme sera reportée en section de fonctionnement. Il n'y a donc pas d'affectation, et donc pas de vote.

**Recettes de fonctionnement**

Nous avons un résultat de fonctionnement reporté de 25 000 €, c'est le total des recettes.

**Dépenses de fonctionnement**

Nous prévoyons des travaux d'entretien éventuels pour 5 000 €.

Dans les autres charges de gestion courante, un reversement possible au budget principal de 20 000 €.

**Recettes d'investissement**

Le solde d'exécution d'investissement est de 1 500 €.

**Dépenses d'investissement**

Une caution à rembourser de 1 500 €.

Soit un total de recettes et de dépenses de 1 500 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2019 du budget annexe "lotissement communal Cachac" :

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

*M. CHOUARD Jean-Stéphane donne procuration à Mme DE COUX Valérie  
Et quitte la séance à 20 h 20*

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

**20 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II"**  
 (délibération n° 2019-070)

Mme De Coux : la somme de 27 531,83 € est à affecter. Compte-tenu que la section d'investissement n'a pas besoin de financement, cette somme sera reportée en section de fonctionnement. Il n'y a donc pas d'affectation, et donc pas de vote.

**Recettes de fonctionnement**

Nous retrouvons le résultat de fonctionnement reporté, qui fait le total des recettes de 27 532 €.

**Dépenses de fonctionnement**

Nous prévoyons une somme de 10 000 € pour la fin des travaux des espaces verts (chapitre 011).  
 Dans le chapitre 65 "autres charges de gestion courante", un reversement possible au budget principal pour 17 532 €.  
 Soit un total des dépenses de 27 532 €.

**Recettes d'investissement**

Le solde d'investissement reporté est de 144 011 €.

**Dépenses d'investissement**

Le remboursement de l'annuité de dette, à savoir l'emprunt à 0 % du Conseil Départemental, pour 77 252 €.  
 Soit un total de recettes et de dépenses de 77 252 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2019 du budget annexe "lotissement communal Cachac II" :

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**21 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III"**  
 (délibération n° 2019-071)

Mme De Coux : la somme de 28 550,39 € est à affecter. Compte-tenu que la section d'investissement n'a pas besoin de financement, cette somme sera reportée en section de fonctionnement. Il n'y a donc pas d'affectation, et donc pas de vote.

**Recettes de fonctionnement**

Nous avons un résultat de fonctionnement reporté de 28 551 €, ce qui fait le total des recettes.

**Dépenses de fonctionnement**

Dans le chapitre 011 "charges à caractère général", nous avons la fin des travaux des espaces verts pour 15 000 €.  
 Dans les autres charges de gestion courante, un reversement possible au budget principal pour 13 551 €.  
 Soit un total des dépenses de 28 551 €.

**Recettes d'investissement**

Le solde d'investissement reporté est de 200 053 €, ce qui fait le total des recettes.

**Dépenses d'investissement**

Le remboursement de l'emprunt du Conseil Départemental pour 69 350 €.  
 Soit un total de dépenses de 69 350 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2019 du budget annexe "lotissement communal Cachac III" :

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**22 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" (délibération n° 2019-072)**

Mme De Coux : la somme de 5 000,00 € est à affecter. Compte-tenu que la section d'investissement n'a pas besoin de financement, cette somme sera reportée en section de fonctionnement. Il n'y a donc pas d'affectation, et donc pas de vote.

**Recettes de fonctionnement**

Le résultat de fonctionnement reporté est de 5 000 €.

Des opérations sont prévues, puisqu'il est prévu un reversement au budget 2019, donc des opérations d'ordre entre sections liées aux travaux de viabilisation qui seront faits sur ce terrain.

Les produits des services, c'est la vente du terrain chiffrée à 140 000 €.

Soit un total des recettes de 175 000 €.

**Dépenses de fonctionnement**

Nous retrouvons les charges à caractère général, ce sont les dépenses de viabilisation estimées à 15 000 €

Les opérations d'ordre entre sections, liées à ces mouvements de viabilisation.

Dans les autres charges de gestion courante, chapitre 65, le reversement prévu au budget principal est estimé à 130 000 €.

Soit un total des dépenses de 175 000 €.

**Recettes d'investissement**

Les opérations d'ordre entre sections, liées aux stocks.

La caution de 1 500 €.

**Dépenses d'investissement**

Les opérations d'ordre entre sections pour 30 000 €.

Dans les emprunts et dettes, il s'agit de la caution pour 1 500 €.

Soit un total des dépenses de 31 500 €.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2019 du budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" :

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire : juste un petit mot pour revenir sur l'Atelier Relais Carrosserie. Il faut savoir que le plan de redressement est bien suivi, les semestres tombent régulièrement. Il y a encore un petit retard de loyers, mais globalement, le plan de redressement mis en place donne des résultats puisque la dette qu'il avait à notre égard, de l'ordre de 80 000 €, aujourd'hui n'est plus "que" de 58 000 €.

C'était juste une information, mais je suppose que vous l'avez déjà.

M. Gaubert : oui. Cela fait des années que ...

Mme le Maire : ... oui, je sais bien.

M. Gaubert : je vois bien les efforts qui ont été faits pour mener à terme la procédure, mais j'ai toujours dit que cette affaire n'était pas viable, avant 2014, je maintiens donc ma position pour justement marquer mon refus de nous embarquer dans une opération de ce type ...

Mme le Maire : ... oui, j'ai bien compris. Mais comme je n'avais pas rebondi à ce moment-là, c'est quand même important de savoir que le Tribunal de Commerce a statué, que le plan de redressement a été défini, et que

manifestement l'entrepreneur a l'air de s'y tenir. Nous ne désespérons pas de pouvoir rentrer dans l'intégralité des fonds que nous y avons laissés.

M. Gaubert : merci pour ces précisions.

Mme le Maire : merci à vous.

**23 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - SITE DE BIDOT - ANNÉES 2019 A 2022**  
**(délibération n° 2019-073)**

Mme le Maire : une redevance d'occupation du domaine public pour le site de Bidot a été établie pour l'année 2018 par délibération du 29 mars 2018 pour la guinguette. Les montants fixés étaient les suivants :

- 15 € par jour, avec une redevance minimale de 200 € par mois, sur 6 mois pour l'année 2018 : du 15 mai au 15 octobre
- pour un véhicule et pour la surface de terrasse mise à disposition, sur la base de 100 m<sup>2</sup>
- payable d'avance et annuellement, conformément à l'article L 2125.4 du CG3P
- la Mairie prendra à sa charge exclusive tous les frais de raccordements liés à son activité et en fonction des disponibilités existantes sur le site

Il est donc proposé de maintenir ces montants pour les années 2019 à 2022, ce qui correspond à la période maximale de la convention d'occupation du domaine public. Cela avait été évoqué lors du dernier Conseil Municipal. En effet, un nouvel appel à candidatures a été lancé pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre. Un seul candidat a déposé une offre, il s'agit de la SAS "Chez Jeanine" (Mme ALRIC Valérie). Il s'agit d'une continuité puisqu'en 2018 Mme ALRIC Valérie avait participé au projet, mais sa partenaire n'a pas souhaité continuer. Elle a donc candidaté en son nom propre, ou au nom de sa société ; ayant été la seule à solliciter la tenue de cette guinguette à Bidot, elle a donc été retenue.

Je vous propose de la retenir puisque c'est la seule, et nous savons que cette guinguette avait bien fonctionné l'année dernière. Nous pouvons penser qu'elle devrait bien fonctionner cet été également.

Avez-vous des questions ?

M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : lorsqu'on dit que la Mairie prend à sa charge exclusive tous les frais de raccordements, savons-nous à combien ils s'élèvent ? Parce que si nous faisons un loyer mais que nous n'avons pas ce coût ...

Mme le Maire : c'est ce qui a été fait l'année dernière. Nous n'avons rien changé à la convention passée. Les raccordements n'ont pas généré de coûts, si ce n'est les fluides. En l'occurrence, il s'agit de l'eau et de l'électricité. Je ne suis pas sûre que cela ait été chiffré spécifiquement car il s'agit probablement d'un compteur collectif pour l'ensemble du vieux bâtiment de la ferme de Bidot. Nous ne pouvons donc pas vous donner de détail.

M. Lorrain : nous ne savons donc pas si pour la commune cela est intéressant ou pas financièrement.

Mme le Maire : bien sûr que c'est intéressant pour la commune ...

M. Lorrain : ... c'est intéressant parce qu'il y a une activité sur place, nous sommes d'accord, mais ...

Mme le Maire : ... nous pouvons supposer que, d'une part cela ne nous coûte pas 200 € par mois, et, d'autre part, l'objectif recherché était, tout à l'heure nous parlions de développement durable, nous y sommes pleinement, la convivialité ; c'est ce que nous avons pu constater l'été dernier. Donc, la commune est bien entendu bénéficiaire par rapport aux sommes annoncées. Mais par contre, nous ne pouvons pas vous donner le coût exact des fluides, qu'ils soient d'électricité ou d'eau.

Mme Bobo : dans cette proposition, nous ne retrouvons pas le local de stockage. Comme nous en avons parlé la dernière fois, et que nous avons justement demandé combien cela coûtait ...

Mme le Maire : ... il y est également ...

Mme Bobo : ... il ne figure pas dans le ...

Mme le Maire : ... il y est également ...

Mme Bobo : je veux dire pour la période morte : il n'y a pas la précision que nous avons ...

Mme le Maire : ... nous appliquons des tarifs particuliers pour la période d'hiver ...

Mme Bobo : ... mais comme cela ne figure pas dans le contrat, peut-être le mettre pour que tout le monde le sache.

La Directrice Générale des Services : la redevance d'occupation du domaine public est différente d'un local qui est du domaine privé de la commune. Nous sommes obligés de séparer les deux. Mais, effectivement, elle paie un loyer pour le local.

Mme Bobo : d'accord. Il n'y a donc pas de contrat pour le local de stockage.

La Directrice Générale des Services : si, il y a un contrat, mais à part.

Mme le Maire : c'est ce que nous avons signé pour cette période creuse.

Mme Bobo : mais comme nous refaisons la convention, je pensais que nous pouvions l'intégrer dans ...



Mme le Maire : ... nous verrons à partir de septembre, au moment où elle fera, si effectivement le contrat que nous avons signé pour l'année 2018-2019 est toujours valide ou pas, ou s'il faut le renouveler pour la durée des trois ans compte-tenu du fait que le contrat d'activité d'été court jusqu'en 2022.

Mme Bobo : d'accord. Merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer, pour les années 2019 à 2022, la redevance d'occupation du domaine public pour le site de Bidot telle que définie ci-dessus.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**24 - GARANTIE D'EMPRUNT SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MÉSOLIA POUR LA RÉALISATION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX RÉSIDENCE LE PRÉ FLEURY (délibération n° 2019-074)**

Mme De Coux : la société MÉSOLIA a réalisé huit logements individuels locatifs sociaux PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI-R (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) à la résidence le Pré Fleury située avenue de la Gare. Aussi, il est proposé que la ville se porte caution des emprunts contractés, à savoir :

Prêt PLUS

- Le montant à garantir est de 162 555,50 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (325 111,00 €)

Prêt PLUS FONCIER

- Le montant à garantir est de 71 855,50 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (143 711,00 €)

Prêt PLAI

- Le montant à garantir est de 81 158,50 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (162 317,00 €)

Prêt PLAI FONCIER

- Le montant à garantir est de 35 875,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total (71 750,00 €)

Ce dossier a été étudié par la commission des finances du 12 novembre 2018. Cela fait un moment, mais je pense que nous étions dans l'attente de la délibération du Muretain Agglo.

La Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo a présenté la demande de garantie d'emprunts lors du Bureau Communautaire du 12 février 2019 pour ces mêmes montants, soit également à hauteur de 50 % du montant total à garantir.

Il s'agit d'un dossier très classique.

*Sortie de Mme LACOSTE Christine à 20 h 28*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Mme le Maire : Mme Lacoste est sortie car le téléphone de permanence vient de sonner.

M. Mailhé : pour information, ces huit logements se trouvent où avenue de la Gare ?

Mme De Coux : je viens de me le faire préciser. En fait, ce n'est pas vraiment avenue de la Gare. C'est la résidence située en bas du chemin des Carrelasses.

Mme Hernandez, Adjointe aux affaires sociales : c'est juste après la première tranche des Jardins Partagés.

M. Mailhé : d'accord, parce que lorsque nous avons préparé le Conseil, nous cherchions vraiment sur l'avenue de la Gare, nous ne trouvions pas. Il était impossible qu'il y ait des logements en plus.

Mme De Coux : je crois que c'est rue Marguerite Yourcenar, en bas du chemin des Carrelasses, après les Jardins Partagés, il y a une petite résidence de logements sociaux.

M. Mailhé : merci.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal que la commune accorde sa garantie d'emprunt à la société Mésolia pour la réalisation de 8 logements individuels locatifs sociaux à la résidence le Pré Fleury.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Lacoste)

## Retour de Mme LACOSTE Christine à 20 h 30

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

**25 - FORMATION DES ÉLUS - BILAN 2018**

Mme le Maire : en vertu de l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, "les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions". Ce même article précise également qu'"un tableau récapitulatif des actions de formation des Élus financées par la commune est annexé au Compte Administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal".

Conformément à ces dispositions, le tableau des formations 2018 est joint au document comptable du Compte Administratif 2018, et était annexé à la convocation. La dépense s'élève à 450,00 €.

Pour rappel, il a été acté, par délibération du 30 mars 2017, qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée annuellement à la formation des Elus, soit 2 700 €.

Je vous rappelle que l'Agence Technique Départementale prévoit des formations gratuites, le coût est compris dans l'adhésion annuelle.

De plus, les Élus bénéficient d'un Droit à la Formation Individuelle depuis 2017 qui vise le financement de toutes les formations dispensées par des organismes de formation agréés. Les demandes de prise en charge doivent être formulées deux mois avant la date de formation.

Ceci était une information.

**26 - ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE FONSORBES - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE PROJET (délibération n° 2019-075)**

Mme le Maire : M. Chouard est parti à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes.

L'Association des Retraités de Fonsorbes organisera, le 16 avril 2019, à la grande salle de Bidot, une fête d'anniversaire des quarante ans de son club.

Aussi, ladite association a déposé une demande de subvention de projet. Le montant sollicité est de 1 100 € sur un budget total de 3 100 €. La demande était annexée à la convocation.

Aussi, il est proposé de lui verser une subvention de projet d'un montant de 190,00 € correspondant à la prise en charge par la commune des frais de la SACEM.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 25 mars 2019.

Avez-vous des remarques ?

Mme Bobo : ne serait-il pas possible de prendre en charge tous les frais divers, hors prestations de services, c'est-à-dire 350 € ? Ont-ils déjà utilisé la salle ou pas ? Parce que normalement les associations ont droit à la gratuité pour une première utilisation.

Mme le Maire : ils l'ont effectivement déjà utilisée. Sur le fait que nous soyons restés sur une somme comme celle-là : en fait, ces subventions exceptionnelles sont liées à des événements certes exceptionnels, mais surtout ouverts à l'ensemble de la population, n'importe qui peut y aller. Là, en l'occurrence, c'est réservé aux adhérents de l'Association des Retraités Fonsorbais. C'est donc la raison pour laquelle nous sommes restés sur une participation modeste par rapport à ce qui est demandé.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de projet d'un montant de 190,00 € à l'Association des Retraités de Fonsorbes pour l'organisation de l'anniversaire des quarante ans de son club qui se déroulera le 16 avril 2019.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**27 - CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ASSOCIATION "GRAINES D'ARTISTES DE FONSORBES" (délibération n° 2019-076)**

M. Rivier, Conseiller délégué à la culture : comme chaque année, il est proposé de signer une convention d'objectifs avec l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes. Cette convention s'impose pour les associations qui bénéficient d'une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Par cette convention, l'association s'engage à :

- poursuivre l'enseignement artistique, musique, danse et théâtre
- poursuivre le respect de la convention collective nationale de l'animation, pour l'ensemble des salariés de l'Association

- poursuivre l'obtention des validations d'acquis artistiques, si possible via des concours et examens régionaux ou nationaux
- permettre l'accès à la culture à tous en maintenant un niveau d'adhésion raisonnable
- participer à l'animation culturelle de la commune

Le projet de convention était annexé à la convocation. Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 25 mars 2018 et la commission culture du 26 mars 2018.

**Mme le Maire** : avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Effectivement, l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes répond aux exigences imposées par la convention en question.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs avec l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 28 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE BO N° 481 SISE RUE DÉODAT DE SÉVERAC (délibération n° 2019-077)

**M. Marin**, Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-urbanisme-VRD-patrimoine communal" : c'est pour régulariser une situation qui dure et perdure. Il s'agit d'une partie de voirie située rue Déodat de Séverac, déjà utilisée depuis très longtemps par tout le monde. Elle ne faisait pas partie du domaine communal. Aussi, il est proposé de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée BO n° 481. Cette acquisition concerne la parcelle suivante :

RÉFÉRENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	SITUATION	PROPRIÉTAIRE
BO n° 481	51 m <sup>2</sup>	rue Déodat de Séverac 31470 FONSORBES	Mme et M. REBOUR

Cette parcelle sera acquise pour l'euro symbolique. Les frais notariés et de géomètre seront à la charge de la commune.

Il est également proposé que cette parcelle soit classée dans le domaine public routier.

Ce dossier a été examiné par la commission urbanisme du 21 mars 2019. Les plans étaient annexés à la convocation.

**Mme le Maire** : nous continuons donc à régulariser.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée BO n° 481 située rue Déodat de Séverac à Fonsorbes pour l'euro symbolique, ainsi que son classement dans le domaine public routier.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 29 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AK N° 112 - PROJET DE PISTE CYCLABLE ROUTE DE SEYSSSES (délibération n° 2019-078)

**M. Marin** : ce n'est pas utile que je vous la situe, tout le monde est bien au courant. C'est une parcelle sur laquelle poussent des espèces protégées.

Dans le cadre du projet de réalisation de la piste cyclable reliant le secteur des Boulbènes au secteur Picotalent, l'acquisition de la parcelle cadastrée AK n° 110 d'une superficie de 369 m<sup>2</sup> avait été approuvée par délibération du 2 mars 2017. L'objectif était de contourner les plantes protégées.

Cependant, les plantes ont continué à se développer. Aussi, la commune a sollicité la Direction Générale des Armées (DGA) pour acquérir une parcelle complémentaire, soit :

- La parcelle cadastrée AK n° 112 d'une superficie de 368 m<sup>2</sup>.

La valeur vénale est estimée par France Domaine à 342,24 € HT, sur la base de 0,93 € HT/m<sup>2</sup>.

Aussi, il est proposé de procéder à l'acquisition de cette parcelle.

Ce dossier a été examiné par la commission d'urbanisme du 21 mars 2019 et par celle des finances du 25 mars 2019. Le plan était annexé à la convocation.

**Mme le Maire** : nous avons bien conscience du fait que la Rosa Gallica a malheureusement gagné sur cette parcelle aussi, compte-tenu du temps de réponse extrêmement long de la part de la DGA. Pour autant, le coût d'achat reste extrêmement faible. Cette parcelle nous permettra, le jour où nous déciderons de le faire, dès que nous aurons l'accord des autorités (DREAL -Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, et autres), de mettre sur une même parcelle toutes les Rosa Gallica, afin de libérer un passage pour la piste cyclable. C'est un vrai roman, un roman détestable.

**M. Lalanne** : je propose que nous leur envoyions la facture et les suivantes.

**Mme le Maire** : c'est terrible.

**M. Lorrain** : j'y suis passé tout à l'heure. Les services techniques ont dû y travailler ...

**Mme le Maire** : ... non, pas du tout. Hier matin, en allant travailler, M. Bataille s'est rendu-compte qu'il y avait quelqu'un, qui n'était pas des services techniques, en train de tondre, il a littéralement rasé, il n'y a plus rien.

**M. Bataille**, du groupe Majoritaire : oui, je m'y suis arrêté. C'était en fait une personne de la Direction Générale des Armées qui tondait sur la piste, il avait fini, c'était donc trop tard pour faire quoique ce soit. Il avait enlevé tous les petits drapeaux, qu'il a accrochés sur le grillage. Je lui ai donc expliqué la situation par rapport à cette plante, qu'il ne pouvait pas intervenir. En fait, les services techniques de la Direction Générale des Armées lui ont demandé de tondre parce qu'ils vont refaire le grillage. Mais, ils n'étaient apparemment pas au courant de la présence de cette plante.

**Mme le Maire** : ce qui est incroyable, c'est qu'ils ont tondu chez nous sans nous demander la moindre autorisation. Nous avons donc envoyé, aujourd'hui, un mail à la DREAL parce que les conséquences peuvent être graves, en expliquant la situation. M. Marin s'est immédiatement mis en relation ... quand je dis que c'est un roman ... avec la DGA pour lui demander ce qu'elle est venue faire sur ce secteur, lui précisant qu'elle était chez nous et qu'elle n'avait rien demandé. Elle a répondu qu'elle allait refaire le grillage et que pour y accéder il fallait débroussailler. Nous avons donc alerté la DREAL pour lui expliquer ce qu'il s'est passé et lui dire que nous n'y étions pour rien, que la DGA est venue chez nous sans nous en demander l'autorisation. Nous attendons donc la suite des événements parce que fatalement il y en aura une.

**M. Lorrain** : parce que là, nous pouvons le faire le cheminement.

**M. Marin** : je crois pouvoir tous vous rassurer, n'ayez aucune crainte sur l'avenir de ces Rosa Gallica, le Conservatoire Botanique des Pyrénées nous avait dit qu'elles pouvaient être totalement tondues, une fois tous les deux ans et qu'elles repoussaient.

**M. Mailhé** : nous allons acheter une parcelle pour dévier la piste, mais est-ce qu'il est prévu, nous en avons discuté lors de la commission des finances je pense, mais il y a eu la même discussion en commission Agenda 21, d'étudier comment bloquer la progression de ces plantes ? Est-ce qu'il y a un moyen pour bloquer cette progression ? Parce que si nous achetons la parcelle et que nous mettons du temps à faire le projet, elles vont se redévelopper.

**Mme le Maire** : la solution que nous avons envisagée lorsque nous avons demandé à la DGA de nous vendre une parcelle supplémentaire, était de mettre une bordure, nous avons la validation de la DREAL, afin d'éviter que celles déjà présentes ne s'étalent sur la parcelle que nous allions acheter. La DGA était d'accord sur le fond, mais il se passe tellement de temps avant que cela ne se traduise par l'autorisation de la direction de Paris, le passage du géomètre, le passage devant le notaire, que cette solution n'est plus valable aujourd'hui, puisque la plante a gagné du terrain. Cela ne passera que par une transplantation : il y a l'enquête environnementale à réaliser au préalable puisque nous ne pouvons pas le décider comme ça, validation par la DREAL et la direction de Paris ... oui, Mme Vitet ...

**Mme Vitet**, Conseillère déléguée au développement durable : non, il n'y a pas de validation par la direction de Paris, il y a validation par la DREAL et le Conservatoire Botanique. Ce dernier nous a déjà fait des plans, des plans de coupe par rapport à la réalisation de la bordure, pour pouvoir transplanter la Rosa Gallica dans la première bande que nous avons acquise.

**Mme le Maire** : cela veut dire qu'il faut arriver à faire coïncider le chantier de réalisation avec l'enquête environnementale puisque cette enquête n'est pas ponctuelle sur une seule journée.

**Mme Vitet** : elle ne peut se faire qu'en mai ou septembre. Dans le cadre de cette enquête, nous avons posé une question par rapport à la Rosa Gallica, mais le Directeur du Conservatoire Botanique avait repéré, ou soupçonné la présence d'une Fritillaire Pintade, qui est une petite plante beaucoup plus rare que la Rosa Gallica. En même temps, dans le fossé, devant chez M. Fort, il y avait la possibilité qu'il y ait des grenouilles et reptiles. Il n'était donc pas non plus exclu que l'on nous demande une enquête par rapport à la faune. Voilà où nous en sommes actuellement.

**Mme Bobo** : par rapport à la Rosa Gallica, lorsque nous regardons la petite plaquette que nous avons reçue du Département par rapport à la déviation de Saint-Lys, ils ont pris l'initiative de déplacer cette plante afin de ne pas être gênés.

**Mme le Maire** : oui, les compensations environnementales, ils sont effectivement très contents de ce qu'ils ont fait, s'élèvent à 400 000 € pour ce tronçon-là. Une fois que nous avons dit cela, ça calme.

**Mme Bobo** : voilà, nous avons la somme, merci.

**Mme le Maire** : je vous propose donc d'acheter la parcelle, nous sommes en train de regarder avec le Muretain Agglo ce qu'il est éventuellement possible de faire parce que nous devons avoir la certitude que nous puissions faire les travaux l'année suivante si nous lançons l'enquête environnementale avec la transplantation à faire, la validation nécessaire et le temps nécessaire pour la transplantation. C'est "une histoire de fous".

**Mme Bobo** : est-ce cela vaut le coup d'acheter aujourd'hui ? Parce que si ...

**Mme le Maire** : ... si nous n'achetons pas, il s'agit d'une somme modique, il serait dommage, lorsque nous pourrions agir, que nous n'ayons pas ...

**Mme Bobo** : ... oui, mais si nous trouvons encore autre chose plus loin, il vaudrait mieux que la DREAL finisse ses recherches pour ne pas nous bloquer ...

**Mme le Maire** : ... je crois que nous avons assez traîné sur l'achat ; la somme est de 342 €, ne lésions pas là-dessus. 300 €, ce n'est rien. Je vous propose donc de l'acheter. Nous continuons d'avancer, Mme Vitet de son côté avec le Muretain Agglo, pour avoir un calendrier et voir ce que nous pouvons mettre en place. Il faudra y arriver, nous n'avons pas d'autres alternatives si nous voulons pouvoir descendre à Aygolounguo ou monter au village. Mme Vitet a essayé de trouver d'autres solutions, elle a essayé de contacter l'ensemble des propriétaires fonciers pour les terrains sur lesquels nous aurions pu envisager de passer, certains ont répondu non, certains n'ont pas pris la peine de répondre. C'est donc là ou pas du tout.

**M. Lorrain** : nous conservons la partie que nous avons déjà achetée, et nous en achetons une autre ? ...

**Mme le Maire** : ... oui, une bande supplémentaire, qui initialement devait servir à passer ...

**M. Lorrain** : ... disons qu'au bout de quelques temps, parce que tous les ans elle va repousser ...

**Mme le Maire** : ... non, il est clair ...

**M. Lorrain** : ... parce que là, c'est la moitié du terrain militaire ...

**Mme le Maire** : ... d'une part, ils ne nous le vendront pas, et d'autre part il faut trouver une solution sur la transplantation. Mais, la difficulté aujourd'hui est que nous ne sommes pas en capacité de la chiffrer parce que : qui fera la transplantation ? Combien cela nous coûtera-t-il ? Et surtout, avec la nécessité d'un suivi derrière, parce que ce serait trop simple si nous pouvions nous contenter de la transplanter, il faut poursuivre durant trente ans.

**Mme Vitet** : au maximum, c'est trente ans, mais, selon une personne intervenue dans le cadre de la biodiversité, c'est en moyenne cinq ans.

**Mme le Maire** : cela veut dire payer un écologue durant cinq ans. Le devis établi uniquement pour la Rosa Gallica se chiffre à 8 000 €. S'il doit se préoccuper d'une autre petite fleur, 8 000 € de plus. Il est bien précisé sur le devis que l'écologue ne s'occupera pas de tout ce qui est faune. Pour les bureaux d'études, nous sommes des "vaches à lait", nous le savions déjà. Mais, nous sommes un peu dans le mur.

**Mme Vitet** : par contre, le Conservatoire Botanique a dit que la transplantation pouvait être réalisée par les services techniques. Il a établi une fiche avec toutes les indications afin que ces derniers puissent suivre et réaliser l'opération.

**Mme le Maire** : donc, dans un premier temps, si vous voulez bien que nous achetions, pour 300 €, ladite bande.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée AK n° 112, sise route de Seysses "lieu-dit la Petite Pélicière" à Fonsorbes (31470), pour la protection des plantes protégées dans le cadre de la poursuite du projet de réalisation de la piste cyclable reliant le secteur des Boulbènes au secteur Picotalent.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**30 - REVITALISATION DU CŒUR DE VILLE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AH N° 10 SISE RUE DE L'ÉGLISE (délibération n° 2019-079)**

**Mme le Maire** : ce point répond à une question que vous avez posée tout à l'heure. Cette parcelle est située à l'extrémité, c'est la pointe qui se trouve au niveau du square Aimé Puges, face au parking du cimetière.

L'étude relative au projet de revitalisation du cœur de ville a établi un projet de modification de l'intersection de la rue de l'Église avec la route de Tarbes et du square Aimé Puges afin d'affirmer sa fonction d'entrée de ville, de faciliter les déplacements des piétons et des cycles, et de sécuriser ce carrefour. Le projet comporte également l'aménagement paysager devant l'entrée du cimetière. C'est dans ce cadre, et celui de la sécurisation d'entrée de ville, que nous proposons de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AH n° 10, située rue de l'Église à Fonsorbes (31470), à savoir :

RÉFÉRENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	SITUATION	PROPRIÉTAIRE
AH n° 10	145 m <sup>2</sup>	rue de l'Église 31470 FONSORBES	Mme et M. RUCINSKI

Cette parcelle sera acquise pour 8 700,00 €, soit 60,00 € le m<sup>2</sup>. La TVA ne s'applique pas sur cette acquisition. La ville prendrait à sa charge les frais notariés et de géomètre, ainsi que le déplacement de la clôture et du portail, soit environ 1 600 € HT (1 920 € TTC).

Le plan, ainsi que les propositions du bureau d'études étaient annexés à la convocation.

Ce dossier a été examiné par la commission d'urbanisme du 21 mars 2019 et par celle des finances du 25 mars 2019.

**Mme Bobo** : on va nous faire voter l'achat de cette parcelle ?

**Mme le Maire** : oui.

**Mme Bobo** : dans "le Fonsorbais", page 8, il est marqué que nous n'en sommes qu'à des propositions.

**Mme le Maire** : certes.

**Mme Bobo** : je veux bien que nous avançons, il faut évoluer, mais nous n'en sommes qu'à des propositions. Lors de la réunion publique, il a été dit que nous n'allons rien faire, que les fiches d'actions n'étaient pas encore mises en place, que nous ne prenions aucune décision ; et là, aujourd'hui, il faut voter ...

**Mme le Maire** : ... en l'occurrence, sur cet espace-là, il y a également une notion de sécurité. Cela permet d'élargir la voie, de libérer un passage piétons le long du cimetière plus adapté que ce qu'il est aujourd'hui, et de mettre en valeur l'entrée. J'entends ce que vous dites, mais pensons également "sécurité".

**M. Marin** : je veux tout de même rappeler qu'il y a eu un accident mortel à cet endroit-là. L'acquisition de cette parcelle est mise dans la revitalisation du centre-ville, mais personnellement je la vois plutôt comme un aménagement de sécurité pour éviter un accident.

**Mme Bobo** : c'est différent, ce n'est plus la même chose. Pourquoi ne nous l'a-t-on pas présenté sous un autre projet ?

**Mme le Maire** : je l'ai dit aussi dans la présentation du point, j'ai dit qu'il était question de sécurisation du secteur.

**Mme Bobo** : oui, mais nous le mettons quand même dans le cœur de ville.

**M. Mailhé** : nous sommes tout à fait d'accord avec votre point de vue, plus sur le côté sécuritaire que sur le côté rénovation de cœur de ville. Nous avons déjà eu un accident mortel, j'y passe pratiquement tous les jours, lorsque nous voulons sortir, c'est très compliqué. C'est un accès qui a vieilli, nous avons raison de l'aménager, d'acheter ce petit morceau de terrain pour permettre l'agrandissement et la création d'un passage sécurisé.

Nous avons les coûts pour l'achat du terrain, mais nous n'avons pas les coûts pour l'aménagement ?

**Mme le Maire** : pour l'instant, rien n'a été chiffré ...

**M. Mailhé** : ... pouvons-nous avoir les coûts pour l'aménagement parce que nous allons le voter ...

**Mme le Maire** : ... cela fera partie des fiches actions qui nous seront données par le cabinet Frauciel dans le cadre de l'aménagement du cœur de ville, nous verrons si nous validons cet aménagement-là, et derrière nous aurons effectivement son coût.

**M. Mailhé** : je ne parle pas de l'aménagement du square, je parle du portail, de la clôture ...

**Mme le Maire** : ... si, nous l'avons, je l'ai dit : 1 600 € HT, soit 1 900 € TTC.

**M. Mailhé** : d'accord.

**Mme le Maire** : 8 700 € pour l'achat du terrain + 1 600 € HT chiffrés par les services techniques pour le déplacement du portail. Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme Bobo** : nous ne participerons pas au vote du fait que ce soit entré dans le cœur de ville. Cela aurait dû être présenté dans la sécurisation de la route de Tarbes, et nous aurions pu le faire avant.

**Mme le Maire** : oui, nous aurions pu effectivement le faire avant, mais cela ne change rien.

**M. Marin** : nous l'avons vu avant, seulement les propriétaires ne voulaient pas vendre. Brutalement, tout s'est précipité, ils ont décidé de vendre. Nous avons été pris de court, c'est pour cela, comme le disait tout à l'heure M. Mailhé, que nous avons été obligés d'arrêter la remise en état de l'éclairage public du square Aimé Puges.

**Mme le Maire** : de toute façon, il s'agit d'un aménagement qui sera un aménagement sécuritaire, cela ne fait aucun doute. Après, nous l'appelons comme nous le voulons.

**Mme Rangoly** : néanmoins, au vu de toutes ces imprécisions, nous ne participerons pas au vote.

**Mme le Maire** : c'est dommage de s'arrêter sur des mots, parce que la sécurité pèse tout de même son poids.

**M. Gaubert** : par rapport au fait que nous aurions pu le faire avant, n'aurions-nous pas justement pu faire une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) ?

**Mme le Maire** : vous connaissez, M. Gaubert, le temps que dure une DUP.

**M. Gaubert** : je ne fais que poser la question. Quand nous voulons arriver ...



**Mme le Maire** : ... il est vrai que nous avons fait à minima lorsque nous sommes arrivés parce que nous avons bien conscience du fait que ce carrefour était extrêmement dangereux ; je vous rappelle que devant cette pointe-là, la circulation était à double sens, nous l'avons mise en sens unique pour le sécuriser. Donc, nous avançons, peut-être pas assez vite, mais nous avançons. Nous avons mis des plots pour empêcher le tourne à gauche.

**M. Perrot**, du groupe "Agir pour Fonsorbes" : quand pensez-vous avoir les plans modifiés de cet aménagement futur ?

**Mme le Maire** : non, ce n'est pas tant les plans que les fiches actions, c'est-à-dire le coût. Si nous le validons, nous verrons ensemble comment avancer sur ce projet. Derrière, il y aura le travail du bureau d'études, du Muretain Agglo et autres puisque nous sommes sur un aménagement de voirie. Donc, cela ne se fera pas demain.

**M. Perrot** : les plans qui ont été publiés sur "le Fonsorbais" sont maintenant obsolètes.

**Mme le Maire** : comment ça ? non.

**M. Perrot** : ce ne sera plus la même ...

**Mme le Maire** : ... si, cela prend en compte le fait ...

**M. Perrot** : ... ça prend en compte ça ? ...

**Mme le Maire** : ... oui, regardez, ça s'aligne sur le parking du cimetière, c'est-à-dire le côté du parking qui est vers ici, alors que la pointe, aujourd'hui, va au-delà. Donc, la pointe de terrain que nous achetons n'existe plus, elle est supprimée, la propriété s'aligne sur la limite du parking du cimetière.

**Mme Bobo** : les travaux vont s'effectuer ...

**Mme le Maire** : ... aujourd'hui, rien n'est acté ... les travaux ? par rapport au fait que nous allons déplacer le portail ?

**Mme Bobo** : non. Pour ceux-là, oui. Mais pour sécuriser, puisque c'est quand même ...

**Mme le Maire** : ... aujourd'hui, nous n'avons pas de chiffrage. Nous achetons le terrain ... vous hochez la tête Mme Rangoly, mais il faut bien commencer par acheter un terrain avant de savoir si, oui ou non, nous y faisons des travaux dessus, nous ne sommes pas chez nous. Nous commençons donc ainsi ; chez vous, vous faites la même chose j'imagine : vous ne faites pas les travaux avant d'être propriétaires, comme pour tout un chacun. Donc, nous achetons, et nous verrons ensemble ce que nous prioriserons en terme d'aménagement de voirie, celui-ci peut en faire partie. A ce moment-là, nous demanderons au Muretain Agglo de travailler sur le sujet et de nous chiffrer les travaux. Mais aujourd'hui, il n'y a pas de bureau d'études spécialisé voirie qui ait travaillé sur le sujet. Nous n'avons pas mandaté le Muretain Agglo pour le travailler. Cela viendra dans un deuxième temps.

**Mme Rangoly** : je peux hocher la tête, vous pouvez vous en prendre à moi, néanmoins, sans devis, sans étude, sans rien, nous ne savons même pas si c'est faisable.

**Mme le Maire** : mais bien sûr que si, ça le sera un jour. Aujourd'hui, nous achetons.

**M. Marin** : il n'est question ce soir que de l'acquisition de cette pointe de terrain, qui vous a été décrite parfaitement, et pour laquelle nous vous avons donné les prix. Maintenant, faites ce que vous voulez, mais nous, nous allons continuer parce que la soirée ne va pas s'éterniser.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée AH n° 10 située rue de l'Église à Fonsorbes (31470) selon les conditions ci-dessus précisées.

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 (Mmes Bobo, Rangoly, et M. Pilet -par procuration-)

**31 - PROJET DE REVITALISATION DU CŒUR DE VILLE - STADE DU TRÉPADÉ (délibérations n° 2019-080 et 2019-081)**

**Mme le Maire** : lors de la séance du 13 décembre 2018, une délibération de principe a été adoptée dans le cadre de l'aménagement du cœur de ville, pour démontrer la volonté de la municipalité d'intégrer un espace vert d'une surface minimale de 2 500 m<sup>2</sup> exclusivement dédié aux écoles, si ce projet devait aboutir.

Cependant, le point relatif au cœur de ville inscrit dans la Note Explicative de Synthèse du 13 décembre 2018 ne mentionnait pas l'adoption d'une délibération.

Aussi, comme il était indiqué en début de séance, il est proposé d'annuler la délibération du 13 décembre 2018, et d'en adopter une nouvelle reprenant les termes de la précédente, à savoir :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes du projet d'aménagement du cœur de ville.

Lors de sa séance du 18 octobre 2018, avait été fait le point sur les réunions de concertation qui se sont déroulées du 6 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2018. De plus, deux réunions de travail du Comité de Pilotage restreint

ont été organisées les 14 et 29 novembre 2018 concernant la phase 2 : "définition d'une stratégie programmatique".

Aussi, le cabinet d'architecture Sol et Cité a fait des propositions d'aménagement à partir des enjeux tirés du diagnostic. Des plans avaient donc été présentés concernant toute l'emprise de réflexion sur le cœur de ville, du cimetière jusqu'au rond-point de Bénech. Ces propositions ont été examinées par le Comité de pilotage élargi le 24 janvier et présentées lors de la réunion publique du 7 février 2019.

Concernant le projet d'aménagement du stade du Trépadé :

Des observations ont été faites par les membres du Comité de Pilotage. En effet, il a été demandé au cabinet d'architecture Sol et Cité d'intégrer un espace vert de 2 500 m<sup>2</sup> dédié exclusivement aux écoles, ainsi qu'un espace vert public. Le cabinet Sol et Cité nous a donc adressé une esquisse le 10 décembre qui a été présentée lors de la réunion organisée ce même jour à laquelle étaient présents la directrice de l'école élémentaire, deux enseignantes de l'école maternelle, les directrices des ALAE et les parents d'élèves. Cette esquisse s'intègre dans l'étude cœur de ville, elle n'est pas du tout finalisée, puisqu'aujourd'hui il s'agit d'une réflexion, de propositions.

L'aménagement proposé est le suivant : la cour de l'école serait modifiée, mais garderait sa surface initiale. A côté, serait réalisé un terrain de jeux de 2 500 m<sup>2</sup> uniquement réservé aux écoles, ainsi qu'un espace vert public. Le terrain de jeux serait clôturé, avec un accès par portail depuis les écoles élémentaire et maternelle. Il serait bordé d'une voie piétonne et cyclable permettant de rejoindre le devant de l'école. La maison Duffaut et le Point Ecoute Jeunes et des Familles seraient conservés ainsi que la salle de gymnastique. Un parking d'une trentaine de places serait réalisé entre ces bâtiments, un autre à la place de l'espace de jeux existant. Cet espace serait déplacé, soit au bas du terrain de jeux, soit à la place du RAM (Relais Assistantes Maternelles) qui déménagerait sur le secteur du Banayre, à côté de la crèche. Cela permettrait d'ouvrir des voies depuis le Trépadé jusqu'à l'impasse du Trépadé, ainsi qu'une voie depuis le chemin des Capelliers avec un cheminement piéton et cyclable. En fond de parcelle, il est proposé une petite résidence Séniors.

Avez-vous des questions ?

**Mme Bobo** : suivant la désapprobation par 400 personnes de ce projet, nous avons les signatures, et surtout de votre programme de la maîtrise de l'urbanisation du 20 février 2018 qui affirme votre volonté de garder ce lieu en espaces verts et de l'inscrire en tant que tel au PLU, nous ne comprenons pas quand même votre position actuelle. Dans votre programme 2018, c'était bien marqué.

**Mme le Maire** : en l'occurrence, il n'est pas question d'urbaniser le stade du Trépadé. Il est question, si tant est que cela se fasse, de laisser un espace largement suffisant aux écoles puisque cela a été validé lors d'une réunion organisée avec les enseignants et parents d'élèves. Lorsque le projet leur a été proposé, manifestement il leur convenait. Quant à faire signer des gens en leur disant que nous allons bétonner le stade du Trépadé, dans ces termes-là, je serais effectivement prête à signer aussi. Sauf qu'il faut donner les bonnes informations aux gens. Les enfants auront largement de quoi courir sur 2 500 m<sup>2</sup>, ce sera arboré, il y aura des pistes cyclables, des aménagements pour les déplacements doux, la création d'une nouvelle voie afin de permettre un meilleur dégagement du Trépadé, des places de parking pour libérer la place du Trépadé, je ne vois pas en quoi nous bétonnons, et surtout en quoi nous construisons. Il est juste envisagé une résidence Séniors afin de proposer aux personnes âgées de Fonsorbes, qui habitent aujourd'hui des villas avec de grands jardins, de venir s'installer en plein centre-ville à proximité des services, des médecins, de la médiathèque, de tout ce qui fait le cœur de ville, tout ce qui fait vie dans une ville. Trouvez-moi des personnes âgées qui disent qu'elles n'en voudraient jamais. Les personnes âgées n'ont qu'une envie, celle de s'installer dans des bâtiments adaptés à leurs besoins. Il y a un moment où nous serons tous concernés par la problématique, et nous serions peut-être contents d'avoir une petite résidence Séniors, si tant est que cela se fasse ; je répète ceci en permanence parce que nous sommes dans des hypothèses de travail, nous sommes sur du conditionnel, rien n'est acté, rien n'est défini. Jouer comme vous le faites sur des arguments qui sont fallacieux, je trouve cela détestable.

**Mme Bobo** : nous n'avons jamais dit, et nous l'avons déjà dit en Conseil Municipal, que nous bétonnions le Trépadé. Ce n'est pas écrit. Je le redis.

**M. Mailhé** : est-ce que nous faisons deux votes ? Nous votons l'annulation du 13 décembre et ensuite nous votons une nouvelle délibération ? Nous faisons deux votes séparés ?

**Mme le Maire** : oui, nous pouvons procéder ainsi.

**M. Mailhé** : oui, parce que nous pouvons être d'accord pour annuler la délibération, ce que nous allons faire puisque vous vous souvenez que cela avait été un débat assez houleux le 13 décembre. Mais par contre, sur l'adoption de la nouvelle, nous avons regardé les schémas, nous avons du mal à nous faire une idée, nous allons donc nous abstenir parce que nous avons du mal à comprendre ces superficies ; nous avons un problème d'échelle parce que nous n'arrivons pas à avoir une vision d'ensemble très précise de ce projet. Donc, nous voterons "pour" l'annulation de la délibération, et nous nous abstiendrons pour le projet.

**M. Lorrain** : dans le projet, il y a une maison pour Séniors. Est-ce que c'est compatible avec une cour de récréation ?

**Mme le Maire** : je pense que oui ...

**M. Lorrain** : ... nous savons le bruit que font les cours de récréation ...

**Mme le Maire** : ... la récréation dure peu de temps dans la journée, d'une part, et, d'autre part dans l'année puisque ce n'est que 36 semaines. La notion d'"intergénérationnel" est très importante. Des reportages relataient que les personnes âgées mangeaient dans des restaurants scolaires. C'est riche, plutôt que de se retrouver isolées, à distance de tout ce qui fait vie dans une ville.

**M. Lorrain** : c'est peut-être riche, c'est une cohabitation intéressante, mais seulement il y a ce critère du bruit qui peut être très important.

**Mme le Maire** : les enfants ne sont pas en récréation toute la journée non plus.

**M. Lorrain** : le matin, en demi-matinée, le midi, l'après-midi.

**Mme le Maire** : l'argument ne me convainc pas ... non, cela n'a pas été évoqué parce que nous n'avons pas pensé que cela puisse faire partie de la discussion.

**Mme Voisin** : nous n'allons pas les obliger à venir. Viendront les personnes à qui cela ne gêne pas.

**M. Lorrain** : les personnes à qui cela ne gênera pas, au départ ne le verront pas.

**Mme Vitet** : M. Mailhé, vous disiez que vous aviez du mal à vous représenter la taille du terrain. En fait, nous sommes quasiment sur l'équivalent de ce que nous avons derrière l'école de Cantelauze, où les enfants vont faire du sport. Tout simplement, c'est ça l'équivalent.

**Mme le Maire** : c'est-à-dire le terrain sur lequel ils courent. Lorsque nous regardons également celui de la Béouzo ...

**M. Mailhé** : ... non, je parlais de la surface de 2 500 m<sup>2</sup>, un terrain fait quand même pas loin de 8 000 m<sup>2</sup> en tout.

**Mme le Maire** : il y a une réorganisation de cet espace-là.

**M. Mailhé** : c'est pour cela qu'il y a un problème de lisibilité d'échelle. Je pense que si nous confirmons ce projet, pour lequel nous en avons parlé en commission d'Agenda 21 au cours de laquelle mon avis était réellement de laisser un espace vert avec un jardin pour pouvoir circuler, pour pouvoir se promener, après la maison ...

**Mme le Maire** : ... un jardin est aussi prévu ...

**M. Mailhé** : ... pour les personnes âgées est un autre débat. Donc, ça va vers ce que je pense, mais il me manque cette vision d'ensemble, et je n'arrive pas à l'avoir.

**Mme De Coux** : ces 2 500 m<sup>2</sup> ne "tombent pas du ciel". Nous avons tout de même beaucoup réfléchi là-dessus pour avoir un espace suffisant. Il est vrai que d'expérience, je peux dire qu'avec 2 500 m<sup>2</sup>, nous arrivons à faire travailler une classe dans de très bonnes conditions.

**M. Mailhé** : les 2 500 m<sup>2</sup> sont-ils pour l'école ou sont-ils publics ?

**Mme le Maire** : uniquement pour l'école. Il y aurait également un espace vert ... c'est écrit dans la délibération ... Il y aurait 2 500 m<sup>2</sup>, spécifiquement pour l'école, avec un portail d'entrée pour la maternelle et l'élémentaire permettant que les enfants soient en parfaite sécurité sur cet espace-là. Ensuite, il y aurait un autre espace vert arboré, puisque serait déplacée l'aire de jeux dans un endroit plus convivial, plus agréable que le bord du Trépapé tel que c'est aujourd'hui, avec bancs et autres ; tout cela avec des aménagements pour déplacements doux permettant d'aller jusqu'à ces sites-là.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération de principe adoptée le 13 décembre 2018.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	33
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une nouvelle délibération de principe pour démontrer la volonté de la municipalité, si ce projet d'aménagement devait aboutir, d'intégrer un espace vert d'une surface minimale de 2 500 m<sup>2</sup> exclusivement dédié aux écoles.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	27
	<b>Contre :</b>	3 (Mmes Bobo, Rangoly, et M. Pilet -par procuration-)
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Boyer, MM. Lorrain et Mailhé)

## 32 - LE MURETAIN AGGLO

**Mme le Maire** : je vous propose, vu l'heure, de nous voir en commission intercommunalité ; elle est prévue le 4 avril prochain. Je pense qu'il faut prendre le temps.

### Dotation de Solidarité Communautaire

La DSC est dans l'air, il y aura une Dotation de Solidarité Communautaire. Pour l'instant, nous n'avons pas les montants exacts. Des critères ont été établis, en fonction bien entendu de la population. Ce sont à peu près les critères appliqués aujourd'hui pour les fonds de concours. Seraient donc prises en compte la pression fiscale, la richesse de la commune.

### Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Cela a été dit tout à l'heure, les taux de la TEOM seraient diminués. Nous retrouverions les montants sur la Taxe Foncière de façon à équilibrer pour les contribuables, sachant qu'il y aurait une toute petite différence qui pénaliserait les propriétaires non occupants. Il y aurait, je parle au conditionnel, une toute petite augmentation de la CFE (Cotisation Foncière pour les Entreprises) qui représenterait une enveloppe globale sur tout le Muretain Agglo de 100 000 €. Au vu des montants des CFE, c'est particulièrement bas. Le Muretain Agglo prendrait à sa charge une somme à peu près identique. Mais, je parle au conditionnel.

### Schéma directeur des pistes cyclables

Il y aura encore une réunion la semaine prochaine. Ont été validées, pour Fonsorbes, deux pistes : celle qui va vers Plaisance, qui est une piste REV (Réseau Express Vélo), sachant que le Muretain Agglo et la commune s'arrêteront bien entendu aux limites de communes, et ensuite c'est le Conseil Départemental, ou TISSÉO parce que pour l'instant rien n'est défini, qui prendrait la suite le long de la RD 632 ; l'autre piste cyclable, également fléchée, dont nous avons parlé tout à l'heure, est qualifiée de "piste loisirs", c'est-à-dire la piste vers Bidot.

**Mme Bobo** : tant que nous sommes sur les pistes cyclables, je voudrais en venir sur celle de la route de Fontenilles. Les passages piétons ont été repeints, mais il n'y a pas le vert comme il y avait avant. Tout a été modifié.

**Mme le Maire** : c'est normal. Elle est mixte.

**M. Marin** : nous avons demandé la réhabilitation de la peinture de façon à marquer la piste cyclable. Le Muretain Agglo a fait une étude et nous a dit que règlementairement, cette piste ne pouvait pas être une piste cyclable, cela ne pouvait être qu'un trottoir, donc pour les piétons. Les vélistes peuvent normalement l'utiliser, mais elle n'est pas aux normes.

**Mme le Maire** : ce qui explique le fait que nous ayons mis des ...

**Mme Bobo** : ... d'accord. Parce que nous nous demandions si c'était normal ou si c'était pour une modification, que nous ne pouvions plus dire "piste cyclable". Merci.

## 33 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

**Mme le Maire** : décision municipale : avenant n° 2 pour le marché public relatif à la désignation du bureau d'études pour l'élaboration du projet de développement et de valorisation de la commune de Fonsorbes : mise en forme de panneaux d'expositions supplémentaires demandée par la maîtrise d'œuvre.

En fait, ce sont les panneaux qui seront exposés dans la salle d'expositions, fin avril/début mai, de façon à ce que les Fonsorbais aillent voir les propositions faites, sur lesquelles nous pourrions ensuite à discuter.

## 34 - INFORMATIONS DIVERSES

### Enquête sur le schéma directeur du SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement)

**Mme le Maire** : après l'enquête publique, nous avons eu un avis favorable du Commissaire Enquêteur.

### TISSÉO

**Mme le Maire** : le Comité de Pilotage pour la ligne express de TISSÉO s'est réuni le 11 mars dernier.

**M. Baë**, Adjoint délégué aux transports : cinq lignes express sont, ou seront, à l'étude en 2019 et 2020, dont une ligne qui nous concerne, se situant sur le corridor Saint-Lys, Fonsorbes, Plaisance, Tournefeuille et Colomiers, pour laquelle nous avons eu une première réunion du Comité de Pilotage le 11 mars.

Pour rappel, les objectifs de la ligne express, selon TISSÉO, sont de proposer un temps de parcours attractif grâce à un nombre d'arrêts limités, la recherche de conditions optimales de circulation, si possible en site propre, de constituer un lien vers le réseau structurant et de desservir les principales zones d'activité.

Pour information, en offre de base, une ligne express fonctionne du lundi au vendredi avec une desserte toutes les 30 minutes en heure de pointe. Le fonctionnement le samedi et pendant les heures creuses étant fonction du potentiel de la ligne.

Concernant notre secteur, le tracé étudié se situe donc entre Saint-Lys et la gare de Colomiers, sur une distance de l'ordre de 17 km avec 3 grands secteurs d'habitat identifiés par TISSÉO (Tournefeuille, Plaisance et Fonsorbes) et deux grands pôles d'emploi (Saint-Martin du Touch et la zone d'activité de Colomiers).

Par contre, sur le tracé de cette ligne express se trouvent actuellement deux lignes existantes, la 116 avec de l'ordre de 540 validations par jour et la ligne 55 avec plus de 700 validations jour.

TISSÉO Collectivité s'interroge logiquement sur la façon de faire cohabiter ces deux lignes avec la nouvelle ligne express sans qu'elles ne se pénalisent mutuellement en terme de validation.

Nous avons bien entendu insisté sur la nécessité de conserver la ligne 116 sous sa forme actuelle et de ne surtout pas dégrader l'offre globale proposée aujourd'hui.

Concernant le tracé, nous défendons logiquement la solution la plus rapide pour rejoindre la gare de Colomiers, mais nous devons également composer avec les autres communes qui défendent elles aussi leur territoire, principalement la desserte du plateau de la Ménude pour Plaisance et l'amélioration de la desserte de la zone pavillonnaire des hauteurs de Tournefeuille.

Nous avons à ce sujet rappelé le fait que l'absence de solution de transport en commun performante contribuera nécessairement à l'engorgement des communes de Plaisance et Tournefeuille par les automobilistes de Saint-Lys et Fonsorbes.

Nous devrions avoir cet été une présentation du corridor préférentiel et du réseau associé, ainsi qu'un rétro planning du déploiement.

**Mme le Maire** : nous avons vraiment insisté, les Maires présents de toutes les communes concernées, sur le tracé. Il faut que ce soit direct, qu'il passe sur la RD 632 pour que ce soit le plus efficace possible pour rejoindre Plaisance et Colomiers, et sur le fait de vouloir impérativement conserver la ligne existante, la 116 ; c'est la position de Fonsorbes. Nous vous tiendrons informés. Le prochain Comité de Pilotage est prévu pour juin.

#### Les évènements à venir

**Mme le Maire** : je vous rappelle :

- pour demain, la cérémonie de la remise des livrets citoyens, à 18 h 30.  
Je ne serai pas présente pour des raisons familiales, Mme VOISIN Geneviève me remplacera donc.
- spectacle du Printemps du Rire : demain soir à 20 h 45
- les Théâtrales : samedi et dimanche
- le 8 avril, à 19 h : soirée entreprises

Merci à vous, je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Une personne du public (hors micro) demande à prendre la parole à propos de la piste cyclable de la route de Fontenilles. Mme le Maire lui donne la parole.

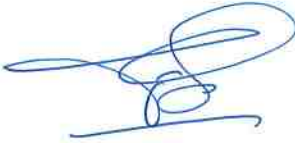
...

**Mme le Maire** : il n'y a aucun souci que votre fils continue à l'utiliser au même titre qu'elle était utilisée, à la fois par les piétons et les cyclistes. Rien n'interdit à votre fils de continuer à rouler à cet endroit, sauf que la signalisation ne correspondait pas. Qu'il continue donc à l'utiliser, sachant que pour aller au collège, nous sommes en train de réaliser la coulée verte du Riouvouet. Il pourra aller au collège, de façon parfaitement sécurisée, sans avoir à passer sur le chemin des Pyrénées, route de Fontenilles, et autres. Nous faisons au mieux, Monsieur. Si vous voulez que nous fassions des pistes cyclables partout, je n'ai pas trente-six solutions : nous abandonnons tout le reste et nous augmentons les impôts.

*La personne s'exprime.*

Mme le Maire : M. Marin n'a pas dit cela. Votre fils peut continuer à rouler en toute sécurité sur cette piste cyclable-là, ce qui ne change rien Monsieur.

Mme le Maire  
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance  
LACOSTE Christine

